

American Institutes for Research

Academy for Educational Development

Aga Khan Foundation

CARE

Discovery Channel Global Education Fund

Education Development Center

Howard University

International Reading Association

The Joseph P. Kennedy, Jr. Foundation

Juárez and Associates, Inc.

Michigan State University

Sesame Workshop

Save the Children Federation, USA

University of Pittsburgh

World Education



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



LES INSTITUTIONS DE FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS DU FONDAMENTAL ET DU SECONDAIRE EN HAÏTI

RAPPORT FINAL



Soumis par:

The American Institutes for Research

Préparé par:

**L'Institut Haïtien de Formation en Sciences
de l'éducation (IHFOSED)**

Août, 2007

*U.S. Agency for International Development
Cooperative Agreement No. GDG-A-00-03-00006-00
Associate Cooperative Agreement No. 521-A-00-03-00047-00*

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Liste des Sigles et abréviations utilisés	iii
Liste des Tableaux	iv
Liste des Figures et des Graphiques	v
Liste des Annexes	vi
Résumé Exécutif	1
PREMIÈRE PARTIE	
1.1.- Contexte de l'étude	6
1.2.- But et objectifs de l'étude	8
1.3.- Méthodologie	9
1.3.1.- Phase préparatoire.....	11
1.3.2.- Phase de collecte de données.....	14
1.3.3.- Traitement et analyse des données.....	16
1.3.4.- Rapport d'enquête.....	16
DEUXIÈME PARTIE	
2.1.- Cadre Conceptuel	17
2.2.- Typologie des institutions de formation initiale	19
TROISIÈME PARTIE	
3.0. - Les Résultats	22
3.1. - Analyse Curriculaire	22
3.1.1.- Finalités et objectifs de l'école normale selon le curriculum de 1988	23
du MENFP	
3.1.2.- Présentation du programme - cadre	24
3.1.3.- Les Programmes de Formation Initiale des Institutions de Formation.....	25
des Enseignants du Fondamental et du Secondaire	

3.1.3.1.- Adéquation des contenus des programmes de formation aux contenus du programme officiel du MENFP ?.....	26
3.1.3.2.- Comparaison de ces programmes de formation pour enseignants du secondaire et du fondamental	29
3.2. - Analyse des données	32
3.2.1.- Profil des répondants.....	33
3.2.2.- Présentation des institutions de formation initiale pour les enseignants du fondamental et du secondaire 1 ^e et 2 ^e cycles et du secondaire.....	37
3.2.3. - Accréditation.....	38
3.2.4.- Curriculum en vigueur	44
3.2.5.- Organisation de stage	49
3.2.6.- Conditions d'Admission.....	51
3.2.7. Coûts de la Formation	54
3.2.8.- Financement et Bourses d'études	56
3.3.- Problèmes Liés au Sous-Secteur De La Formation Initiale des Enseignants du Fondamental et du Secondaire	61
3.3.1.- Les opportunités et défis	61
3.3.2.- Problèmes liés à la formation enseignante, la condition enseignante et à la carrière d'enseignement	62
3.3.2.1.- Les Problèmes	63
3.3.2.2.- Les Pistes de Solutions.....	64
Conclusion	65
Annexes	69

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

Français

BM	:	Banque Mondiale
CFEF	:	Centre de Formation pour l'Enseignement Fondamental
CREFI	:	Institut Universitaire des Sciences de l'Éducation
DFP	:	Direction de la Formation et du Perfectionnement
ENI	:	Écoles Normales d'Instituteurs
ENIP	:	Écoles Normales d'Instituteurs du préscolaire
ENS	:	Écoles Normales Supérieures
EPT	:	Éducation pour tous
ESE	:	Écoles Spécialisées en Éducation
FEU	:	Faculté d'Éducation dans les Universités.
FPN	:	Fonds de Parrainage National
FSED	:	Faculté des Sciences de l'Éducation
IHFOSED	:	Institut Haïtien de Formation en Sciences de l'Éducation
ITAP	:	
MENFP	:	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
UNEPH	:	Université Épiscopale d'Haïti

Anglais

AIR	:	American Institutes for Research
HSP	:	Haïti Scholarship Program
ICSPE	:	Increase community support for primary Education
USAID	:	United States Agency for International Development

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Distribution des sites à visiter
- Tableau 2 : Répartition des institutions de formation selon le secteur
- Tableau 3 : Distribution des sites fonctionnels visités
- Tableau 4 : Répartition des Répondants selon le poste actuel
- Tableau 5 : Répartition des Répondants des centres universitaires selon le poste actuel
- Tableau 6 : Répartition des répondants selon le poste occupé avant leur poste actuel dans l'établissement
- Tableau 7 : Répartition des Institutions selon le nombre d'années de Fonctionnement
- Tableau 8 : Liste des ENI Privées Reconnues
- Tableau 9 : Répartition des écoles selon le curriculum utilisé
- Tableau 10 : Répartition des écoles selon le nombre d'années d'utilisation du curriculum.
- Tableau 11 : Répartition des écoles selon le nombre de fois qu'elles aient modifié leur curriculum.
- Tableau 12 : Répartition des écoles selon le mode de sanction des études.
- Tableau 13 : Répartition des écoles selon l'organisation du stage.
- Tableau 14 : Répartition des universités selon l'organisation du stage.
- Tableau 13 : Concours d'admission note minimale
- Tableau 14 : Répartition des écoles selon les frais payés à l'inscription
- Tableau 15 : Répartition des ENI et CFEF selon les critères d'admission
- Tableau 16 : Concours d'admission / note minimale
- Tableau 17 : Répartition des écoles selon les frais payés à l'inscription
- Tableau 18 : Montant des frais à payer annuellement
- Tableau 19 : Répartition des centres de formation selon la nature des conditions de financement

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Figures

Figure 1 : Organigramme descriptif du Système Éducatif Haïtien

Graphiques

Graphique 1 : Répartition des universités par secteur

Graphique 2 : Répartition des répondants selon le nombre d'années au poste actuel

Graphique 3 : Nombre d'années de service des Répondants dans l'établissement

Graphique 4 : Répartition des ENI selon qu'elles aient une autorisation de fonctionnement ou non

Graphique 5 : Répartition des répondants selon qu'ils soient ou non au courant des critères et du processus actuel d'obtention de la licence de fonctionnant

Graphique 6 : Répartition des universités selon le curriculum utilisé

Graphique 7 : Répartition des ENI selon qu'elles aient modifié leur curriculum ou non.

Graphique 8 : Evolution des diplômés des ENI de 2001 à 2006

Graphique 9 : Répartition des universités selon que les stagiaires soient rémunérés ou non.

Graphique 10 : Existence de Bourses d'études offertes par les Institutions

Graphique 11 : Répartition des centres universitaires selon qu'elles aient un programme de support financier aux étudiants ou non.

Graphique 12 : Répartition des institutions de formation selon le type de bourse octroyé aux étudiants.

Graphique 13 : Répartition des institutions de formation selon qu'elles reçoivent de l'appui d'autres institutions ou non.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1

PLAN D'ÉTUDES DES ÉCOLES NORMALES POUR L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL / RÉPARTITION HORAIRE HEBDOMADAIRE (1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} années)

ANNEXE 2

PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE LA LICENCE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION (FSED) DE L'UNIVERSITÉ ÉPI SCOPALE D'HAÏ TI (UNEPH)

ANNEXE 3

PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE LICENCE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION/ CREFI

ANNEXE 4

PROGRAMME DE LICENCE EN ÉDUCATION : UNIVERSITE INDÉPENDANCE DE L'ARTIBONITE

ANNEXE 5

LISTE DES INSTITUTIONS DE FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS DU FONDAMENTAL ET DU SECONDAIRE VISITÉES

ANNEXE 6

LES DIPLOMÉS DANS LES UNIVERSITÉS

ANNEXE 7

BIBLI OGRAPHY

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Éducation pour tous, depuis Jomtien, est devenue une préoccupation pour tous les chefs d'État du monde. Ce souci de généralisation n'est certes pas resté sans effet sur la qualité. Par contre il ne reste qu'un vœu pieux si les conditions de sa mise en oeuvre ne sont pas réunies. En Haïti, la disponibilité de professeurs, et surtout de professeurs qualifiés se présente comme un handicap majeur à la réalisation de l'objectif de l'EPT pour 2015. En effet, les institutions publiques et non publiques offrant dans le milieu, la formation initiale aux enseignants du fondamental et du secondaire, produisent environ quatre cents (400) diplômés chaque année, nombre de diplômés totalement insuffisant pour permettre de combler les besoins de l'enseignement fondamental et secondaire du pays d'autant plus que, les professeurs sont souvent peu qualifiés et très âgés. Vu le coût élevé de la formation, l'octroi de bourses d'études aux candidats potentiels reste un moyen de contrer ce problème. C'est dans ce cadre là **qu'une enquête sur les institutions de formation initiale des enseignants du Fondamental et du Secondaire, financée par l'USAID, supervisée par le AIR et réalisée par l'IHFOSED a été menée à travers tout le territoire national.**

L'approche méthodologique utilisée pour la mise en oeuvre de cette enquête consiste en la réalisation d'entrevues avec les personnes clés et l'application de questionnaires aux responsables d'établissements de formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire. Aussi, la première démarche a été de rencontrer les personnes clés et de trouver quelques informations préliminaires sur les institutions formant la population cible.

Les données officielles ont permis de comprendre qu'un ensemble de 68 Ecoles normales et CFEF et 16 universités devaient être visités dans le cadre de cette enquête, sans ignorer les institutions non encore connues du Ministère. Aussi, les enquêteurs ont-ils commencé d'abord, après la formation reçue, par rencontrer les responsables des institutions connues

et reconnues. Ils ont toutefois été aidés dans leur travail par des éclaireurs chargés de dépister les nouvelles institutions qui seront elles aussi, visités par les enquêteurs. Ces derniers ont pu en une semaine, vu la stratégie utilisée, récupérer la grande masse d'informations relatives à la population cible. Cependant les vacances de pâques ont influencé négativement le déroulement des opérations car plusieurs responsables n'étaient pas disponibles.

Le présent rapport d'enquête porte sur quatre vingt (80) institutions dont neuf universités (FEU et ESE).

Les personnes rencontrées étaient en général les hauts responsables des institutions: des directeurs et directeurs administratifs pour les ENI et les CFEF, des doyens, Vice- doyens ou Responsables académiques pour les universités. Il est à noter que les répondants ont en moyenne 6 ans au poste actuel et n'ont pas changé de poste (63%) Toutefois 19.7% d'entre eux étaient « professeurs » avant d'occuper leur poste actuel. Ces chiffres traduisent une faible mobilité professionnelle à l'intérieur des établissements.

Quant aux institutions, - ENI et CFEF- elles sont relativement jeunes. En fait, la grande majorité d'entre elles, environ 70% fonctionnent depuis dix ans en moyenne. Bien que plus de la moitié des responsables des institutions privées de formation initiale des enseignants aient déclaré être au courant des critères d'accréditation, un très faible pourcentage de ces institutions est accrédité. Des treize¹ institutions accréditées, une est fermée. Les institutions bénéficiant de leur licence de fonctionnement sont donc au nombre de douze. Cependant, toutes les universités privées oeuvrant dans ce domaine de formation ont déclaré avoir leur licence de fonctionnement d'autant plus qu'il ne leur est pas nécessaire, pour la création d'une nouvelle faculté ou d'un nouveau département d'avoir une licence spéciale. La licence de fonctionnement pour l'université est valable pour tous les départements qui y auront vu le jour.

¹ Chiffres fournis par le MENFP

Au niveau des ENI et CFEF, le **curriculum de formation** utilisé est souvent celui mis en place par le ministère même s'il est, certaines fois amélioré par les responsables des institutions. Ceci est d'ailleurs une demande faite auprès des responsables d'institutions par le MENFP² et constitue même un Critère d'accréditation. De façon générale, les universités utilisent leur propre curriculum

La **durée** des programmes de formation varie d'une institution à l'autre. Elle se situe entre deux (2) et cinq (5) ans. Toutefois, pour 58.3% des institutions, elle est de trois (3) ans. Pour les enseignants des deux premiers cycles du Fondamental, le **programme est sanctionné** par les examens officiels écrits et un travail de recherche qui fera l'objet d'un examen officiel oral. Au niveau des universités, les étudiants sont tenus d'avoir une note minimale pour chaque matière et/ou une moyenne générale fixée par l'institution et de présenter un mémoire de fin de cycle

Cependant **une période de stage** est prévue pour tous les étudiants, qu'il s'agisse des écoles normales, des CFEF ou des universités. Cependant seulement 33% des universités ayant répondu à cette question ont déclaré qu'une période de stage est prévue à leur programme. En général **les stages ne sont pas rémunérés** (73% des écoles normales et 67% des universités). Lorsque c'est le cas le **montant mensuel perçu par le stagiaire** varie entre 1000 et 2125 gourdes.

Bien que les institutions forment des enseignants pour des niveaux différents – préscolaire, fondamental et secondaire – les **exigences d'admission** ne sont pas si différentes. Au fait la différence de base semble être celle-ci : pour les enseignants des CFEF et du secondaire le **diplôme du baccalauréat deuxième partie est obligatoire** tandis que pour les autres catégories on peut avoir réussi avec succès **la classe de seconde ou avoir terminé les classes de rhéto ou de philo**. Les autres exigences sont les suivantes :

² Propos d'un haut responsable de la DFP

- examen écrit ou concours d'admission
- Évaluation orale
- Relevé de notes de la dernière classe fréquentée (pour ceux qui n'ont pas le Baccalauréat 2^{ème} partie)
- photos d'identité
- certificat de bonne vie et mœurs
- certificat de santé.

Toutes ces exigences sont faites par le ministère. Mais les frais d'admission restent l'affaire des institutions de formation.

Par rapport aux problèmes financiers auxquels sont confrontés les apprenti -enseignants, les institutions se voient des fois obligées d'accorder des bourses à certains étudiants. Les bourses sont des fois utilisées comme stratégie de marketing par les institutions. D'autres donnent des bourses malgré elles. En effet, conscientes de la situation économique précaire des étudiants, elles ne les renvoient pas, même s'ils n'honorent pas leurs dettes. Par contre, il est important de signaler **qu'il existe quelques institutions partenaires qui accordent du financement à quelques institutions de formation.**

Par ailleurs, bien que ne bénéficiant pas en général de financement, les responsables d'institutions pensent toutefois qu'un programme de financement de la formation des enseignants du fondamental et du secondaire devait :

- Être adressé aux étudiants certes mais viser aussi la dotation des institutions en ouvrages, en matériels didactiques et de façon globale en moyens pour la recherche ;
- Financer directement les institutions. Le choix des étudiants pourrait être assuré par les responsables de formation, seuls ou en accord avec l'institution de financement

- Privilégier les critères de besoin d'abord et de performance ensuite ou allier les deux.
- Susciter l'excellence en établissant des exigences de performance ou autres aux bénéficiaires.
- Aider le Ministère dans le placement des diplômés, c'est-à-dire financer leur embauche.

De nombreux problèmes ont été soulevés par ces responsables. Ils sont liés aux **opportunités et défis** du sous-secteur et portent de façon plus détaillée sur la formation enseignante, la condition enseignante et la carrière d'enseignement. Cependant, des pistes de solutions ont été aussi proposées. Les principaux défis relatés par les responsables sont :

- Faible niveau des candidats, sortants du secondaire surtout en français et matières de base.
- Difficultés de trouver des professeurs qualifiés pour la formation des enseignants du fondamental et du secondaire
- Dévalorisation du métier d'enseignant
- Faibles moyens économiques des étudiants.
- Faibles moyens Financiers et matériels des institutions.
- Inexistante de bibliothèque spécialisée et manque de moyens technologiques pour la recherche.
- Retour des élèves maîtres dans leur zone d'origine.
- Absentéisme (surtout pour les écoles publiques).

Les responsables ont dénoncé avec force, détermination et aussi avec peine qu'il n'y a pas de carrière d'enseignement et que la condition enseignante est précaire

Des pistes de solutions de solution ont été aussi proposées. Elles peuvent toutefois se résumer ainsi : une stratégie pour une meilleure gouvernance du sous-secteur

PREMIÈRE PARTIE

1.1.- Contexte de l'étude

Les programmes de formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire sont mis en œuvre par des institutions publiques et non publiques. De nos jours officieusement, quatre vingt quatre (84) institutions publiques et non publiques accréditées et non accréditées offrent une formation dans le milieu et produisent environ quatre cents (400) diplômés chaque année. Ce nombre de diplômés est nettement insuffisant pour permettre de combler les besoins en enseignants des 15.664 écoles primaires et 2.148 écoles secondaires du pays. D'autre part le système éducatif haïtien fait face à une déficience en professeurs qualifiés et ces derniers sont souvent très âgés ; donc pas très loin de la retraite. En effet selon les données statistiques du Ministère de l'Education Nationale publiées en 2003, des 60.212 enseignants du primaire seulement 21% sont déclarés qualifiés et 60% se retrouvent dans le groupe d'âge compris entre 30 et 60 ans

Au niveau secondaire la situation est presque la même. Dès 27.796 enseignants en service, seulement 13, 5% sont qualifiés et 63% sont âgés de 30 à 60 ans.

En outre, cette situation se trouve compliquée par le fait que les institutions de formation initiale des enseignants n'attirent pas les sortants du secondaire parce que non seulement les enseignants en service n'ont pas un salaire décent, mais surtout d'autres secteurs professionnels comme la médecine, le droit, le management et l'agriculture sont plus attractifs.

De 1989, date à laquelle le MENFP révisa pour la dernière fois le curriculum des écoles normales d'instituteurs, à 1998, rien n'a été fait au sujet des institutions de formation initiale des enseignants en Haïti. En dehors de la création du CEFEP en 1999, les récentes initiatives entreprises ne sont vieilles que de trois (3) ans. En effet, en 2003, la Direction

de la Formation et du Perfectionnement avait lancé une étude, financée par un projet canadien, sur la refonte des dispositifs de formation initiale des enseignants. Cependant, elle n'a pas été menée à terme. La dernière initiative date de 2006. Elle représente une proposition de formation accélérée (*fast track training*) de 2.500 maîtres par an au cours des cinq (5) prochaines années. Cette composante du projet est nommée : Formation Initiale accélérée (FIA). Formulée par la Banque Mondiale (BM) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie visant l'Éducation Pour Tous en 2015, au titre de la FIA, on devra recruter 2.500 candidats sortant du secondaire qui passeront une année de formation. A la fin de leur formation, ils seront employés par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle dans des écoles fondamentales de 1^e et 2^e cycles du secteur public. Il faut aussi souligner que tout au cours leur formation, ils recevront un « stipends » équivalent au salaire d'un enseignant « recruté ». Validée à l'occasion du forum national sur l'Éducation Pour Tous qui s'est tenu, le 21 mai 2007, à « Caribe Convention Center », cette composante du projet est actuellement en cours d'exécution. Une firme canadienne, le Consortium International de Développement de l'Éducation (CIDE), entre autres activités, est entrain d'élaborer le programme de formation initiale qui sera utilisé dans les centres de formation qui seront sélectionnés pour gérer la FIA.

D'autre part l'USAID a officiellement lancé un programme de base sous le nom de ICSPE (Increase community support for primary Education) qui a été reformulé et rebaptisé pour devenir en septembre 2004 le « Haïti Scholarship Program » (HSP). Le HSP mis en œuvre par l'Institut Américain de Recherche en Éducation connu sous le nom de AIR (American Institutes for Research) a mobilisé des fonds par l'intermédiaire d'un organisme non gouvernemental, le Fonds de Parrainage National (FPN), en vue d'accroître l'accès et la rétention des enfants à l'école, d'améliorer la qualité de l'éducation et d'impliquer les parents dans des associations avec les établissements bénéficiaires en vue du renforcement des infrastructures scolaires. Cependant, l'USAID a compris qu'octroyer

des fonds aux potentiels candidats à la formation initiale des enseignants en vue d'en réduire le coût reste aussi un moyen d'améliorer la qualité de l'éducation.

C'est dans le cadre d'une meilleure compréhension des institutions de formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire que la présente étude a été commanditée, auprès de l'Institut Haïtien de Formation en Sciences de l'Éducation (IHFOSED), par la American Institutes for Research (AIR).

1.2. - But et objectifs de l'étude

Conformément aux termes de références, l'enquête menée dans le cadre de ce travail permet d'aboutir à une analyse approfondie des institutions et des programmes de formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire en vue de pouvoir accorder des bourses d'études aux sortants du secondaire. Ces dernières permettront aussi de réduire le coût de la formation et d'augmenter le bassin d'enseignants qualifiés pour les cycles d'éducation du fondamental et du secondaire. Toutefois, l'étude aura permise aussi de faire une analyse des curricula en vigueur dans les institutions concernées et d'arriver ainsi à produire des recommandations sur la façon la plus appropriée d'adapter et/ou d'étendre les programmes présentant un fort taux de réussite et à un coût approprié.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette étude et qui permettront d'atteindre le but visé sont les suivants :

1. Identifier et localiser toutes les institutions de formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire en Haïti.
2. Analyser les critères d'accréditation pour les institutions privées de formation initiale des enseignants et déterminer le niveau de rigueur dans l'application de ces critères
3. Examiner les curricula des institutions de formation initiale des enseignants existant dans le pays.

4. Obtenir des informations sur les futurs plans du MENFP et les exigences qui y sont liées
5. Identifier les exigences pour chacun des programmes que le MENFP compte mettre en œuvre
6. Obtenir les informations sur la durée de chacun des programmes qui sera mis en œuvre par le MENFP
7. Donner le profil des diplômés des différents programmes de formation et leur perspective d'emploi
8. Déterminer les critères d'admission aux différents programmes et vérifier s'il y existe des organisations qui accordent un support financier aux étudiants entrant dans la filière de formation initiale pour enseignants du fondamental et du secondaire.

Les résultats de cette étude seront consignés dans deux produits différents : **l'annuaire des institutions de formation initiale des enseignants** (tiré à part) et **les résultats proprement dits de l'enquête comprenant l'analyse curriculaire et l'analyse des données.**

1.3. - Méthodologie

L'approche méthodologique utilisée par l'IHFOSED pour la mise en œuvre de l'enquête repose sur la réalisation d'entrevues avec les personnes clés, l'utilisation de fiches signalétiques et l'administration de questionnaires aux responsables d'établissements de formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire ainsi qu'à leurs étudiants

La première démarche a été de collecter des informations officielles sur les institutions de formation existantes et leur catégorisation. En effet, le tableau suivant a permis de mieux saisir la portée du travail puisqu'il a renseigné sur un ensemble de sites à visiter et fournit une approximation sur le nombre d'institutions de formation fonctionnant à travers le pays.

Tableau 1 : Distribution des sites à visiter

Département	Sites	Nbre ENI	Nbre CFEF	Nbre ENS	Nbre SEU
OUEST	Port-Au-Prince	18	2	1	5
	Carrefour	4			1
	Delmas	6			1
	Tabarre	1			
	Pétion Ville	2			
	Gressier	1			
	Lilavois	1			
	Petit Goâve	1			
	Butte Boyer	1			
	Cabaret	1			
	Arcahaie	1			
	Léogane	1			
	Croix des Bouquets	1			
Central Plateau	Hinche	1			1
Artibonite	Saint Marc	1			
	Gonaïves	5			1
	Liancourt	1			
SUD	Cayes	7			
NORD	Cap - Haïtien	4			1
	Milot	1			
SUD - EST	Jacmel	2			1
NORD EST	Fort Liberté	1			
NORD OUEST	Port de Paix	1			
	Jean Rabel	1			
GRAND'ANSE	Jérémie	1			1
NIPPES	Anse a Veau	1			1
Total	27	66	2	1	13

D'autre part des rencontres ont eu lieu avec les responsables du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle et particulièrement ceux de la Direction de la Formation et du Perfectionnement (DFP). L'objectif de ces rencontres était de se renseigner sur le fonctionnement des institutions sous étude, sur les relations du ministère avec ces institutions et sur les projets futurs du MENFP relatif à ce sous-secteur de l'éducation.

Ces informations de base une fois recueillies, il a été possible d'élaborer un plan d'intervention pour la mise en œuvre de l'enquête. Cette implémentation s'est au fait organisée suivant quatre grandes phases :

- ❖ La phase préparatoire
- ❖ La phase de collecte
- ❖ La phase de traitement des données et d'analyse des informations
- ❖ La phase de préparation du rapport d'enquête

1.3.1. - Phase préparatoire

Au cours de l'étape préparatoire à l'enquête, plusieurs activités ont été menées.

1.3.1.1.- Première Activité.- Rencontre avec les responsables de AIR

Une rencontre a eu lieu avec les responsables de AIR et a permis de définir ensemble certains concepts et de faire le point sur l'orientation à donner aux recherches sur le terrain. Des précisions sur l'organisation du travail, sur le délai imparti à chaque étape et sur les livrables ont été apportées par les parties, discutées et adoptées. Les attentes de AIR ont été approfondies et un consensus trouvé. Enfin, un cadre de l'IHFOSED a été désigné pour être le facilitateur des échanges entre les deux institutions. Une autre rencontre a été prévue pour la validation des instruments de collecte. A cette rencontre a été décidé de réaliser une enquête auprès des étudiants sur le coût d'éducation.

1.3.1.2.- Deuxième Activité.- Identification des « key informants »

De nombreuses organisations non gouvernementales œuvrent dans le domaine de l'éducation. De ce nombre on peut compter la World Vision, Compassion Internationale, CARE, Save The Children, etc.

Toutes ces institutions ont été contactées en vue de savoir si elles développent ou ont développé des programmes de formation initiale pour enseignants du fondamental et/ou du secondaire. Par-là, on voulait s'enquérir de leur expérience pour une revue de littérature plus complète. Cependant, de toutes les institutions contactées une seule : Save The Children avait dans le temps développé un programme dont la mise en œuvre a été assurée

par l'Université Quisqueya. Les difficultés dans la collaboration entre les deux (2) institutions n'ont pas permis la poursuite des activités. Jusqu'à date, les étudiants ayant pris part à ce programme de formation initiale ne sont pas diplômés de l'Université Quisqueya.

1.3.1.3.- Troisième Activité.- Conception et élaboration d'outils de collecte

Sur la base de la revue de la littérature, de la rencontre avec la AIR et de la portée du travail défini dans le document d'appel d'offres, quatre outils de collecte d'informations ont été conçus. Ce sont **une fiche signalétique, un guide d'entrevue, un questionnaire d'enquête et une grille d'information à l'endroit des étudiants**. La fiche signalétique et le questionnaire proprement dit ont été élaborés en tenant compte des différents champs d'études à couvrir tels que :

- **Accréditation**
- **Curriculum**
- **Conditions d'admission**
- **Financement de la formation etc.**

Les documents ont été soumis au staff de la AIR et de la USAID et ont fait l'objet d'une rencontre de discussion. Ainsi des propositions de correction ont été faites et quelques modifications apportées aux documents en vue de leur validation.

1.3.1.4.- Quatrième Activité.- Pré-test et révision du Questionnaire

Le questionnaire validé a été testé. Quatre institutions ont été choisies pour ce pré-test. Ces institutions se retrouvent dans quatre communes du pays : Port-au-Prince et Delmas et présentent les mêmes caractéristiques que la population globale, c'est à dire qu'on y retrouve des institutions reconnues, non reconnues mais avec une autorisation de fonctionnement et une autre catégorie sans aucune reconnaissance légale.

Ce pré-test a permis de finaliser le questionnaire. De nouvelles corrections y ont été apportées et le questionnaire définitif était disponible pour la mise en œuvre de l'enquête.

1.3.1.5.- Cinquième Activité.- Recrutement et formation du personnel

Le personnel³ recruté était composé d'universitaires et de gens ayant une grande expérience du milieu éducatif haïtien et/ou dans le domaine de la collecte de données. Ils ont été repartis en deux groupes :

- Les enquêteurs chargés de collecter les données auprès des institutions
- Et les éclaireurs qui avaient un rôle de dépistage des écoles non reconnues par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Ainsi, 13 enquêteurs et 4 éclaireurs ont assuré le travail sur tout le territoire national. Une fois la version finale de la fiche signalétique et du questionnaire validée, le personnel recruté a bénéficié d'une journée de formation lui permettant de mieux appréhender les outils de collecte et de bien comprendre les comportements à adopter face à l'enquêté ou à un problème quelconque qui surgirait au cours du déroulement de l'enquête⁴. A la fin de la formation une trousse a été remise à chaque enquêteur dans le cadre de son travail.

1.3.1.6.- Sixième Activité.- Planification logistique

La réalisation de cette enquête a été facilitée par une planification de la **distribution des enquêteurs et éclaireurs sur le terrain**. Il a fallu d'abord assurer un **découpage géographique du pays**. Le grand Ouest s'est étendu de Petit Goâve à Montrouis en passant par Port-au-Prince. La suite du découpage s'est fait par département.

Deux équipes de travail de cinq personnes chacune (enquêteurs et éclaireurs ont été développées sur le grand Ouest et le reste du personnel a été réparti sur les autres départements. L'enquête a démarré en même temps sur tout le territoire et en une

³ Voir liste du personnel en annexe

⁴ Voir Programme de formation en annexe

semaine la grande masse des informations a pu être disponible. Bien entendu les vacances de Pâques n'ont pas été favorables au déroulement de l'enquête et en ont perturbé le processus. On a du attendre la rentrée des classes pour récupérer certaines fiches signalétiques et rencontrer certains responsables d'Etablissements qui n'ont pas été disponibles au cours de la première semaine de l'enquête.

La **question de transport** n'a pas été abordée de la même façon pour toutes les zones du pays. Les enquêteurs se sont en général rendus dans les provinces soit par avion soit par voiture mais sur le terrain, ils ont dû utiliser les moyens les plus efficaces pour faire le travail. Deux véhicules ont été mis à la disposition de ceux qui couvraient les deux parties extrêmes du grand Ouest soit de Gressier à Petit-Goâve et de la Croix des Missions à Montrouis.

1.3.2.- Phase de collecte de données

Le découpage géographique ayant été fait et les enquêteurs et éclaireurs ayant été formés, ils ont été déployés sur tout le territoire. Deux activités spécifiques se sont déroulées au cours de cette phase : l'inventaire des institutions de formation initiale des enseignants et les visites dans lesdites institutions

1.3.2.1.- L'inventaire des institutions de formation initiale des enseignants

L'enquête a porté non seulement sur les institutions de formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire mais aussi sur celles intervenant dans la formation initiale des enseignants du préscolaire. La raison principale qui explique cette démarche vient du fait qu'il est constaté, dans le milieu de l'enseignement fondamental 1^e et 2^e cycles, que souvent les enseignants qui travaillent en 1^e année sont des diplômés des Écoles Normales de Jardinières d'enfants ou École Normale d'Éducation Préscolaire. Il apparaît donc tout à fait raisonnable de considérer ces diplômés dès le départ comme de potentiels enseignants du fondamental 1^e et 2^e cycles.

1.3.2.2. - Les visites dans lesdites Institutions

Les visites ont été effectuées d'abord au niveau des institutions faisant partie de la liste du MENFP donc des institutions connues, même si elles ne sont pas encore accréditées. Les institutions dépistées ont été par la suite visitées et leurs responsables interviewés.

Ainsi les enquêteurs ont pu rencontrer des représentants des institutions de formation initiale pour enseignants, des directeurs D'ENI, des directeurs et responsables académiques de CFEF, des Présidents d'Universités et des représentants du MENFP (Directeur de la DFP et Responsable du Service de la Formation Initiale d'Enseignants).

En fin de compte, les enquêteurs ont interviewés 80 répondants des 85 sites (voir tableau 3 à la page 21). Des 80 répondants, 71 sont des institutions de formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental 1er et 2e cycles et de l'enseignement secondaire et 9 répondants sont des centres universitaires. La répartition des répondants selon le poste actuel est représentée dans le tableau ci-dessous :

<i>Institutions de formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental 1er et 2e cycles et de l'enseignement secondaire</i>	Frequency	Percent
Directeur (ice)	33	46.5
Administrateur (ice)	7	9.9
Secrétaire	2	2.8
Directeur (ice) administratif (ve), Pédagogique ou Fondateur	16	22.5
Directeur(ice) adjoint(e), assist. directeur ou co-directeur	3	4.2
Superviseur	1	1.4
Responsable pédagogique, des Études ou académique	4	5.6
Administrateur(ice) et fondateur(ice)	3	4.2
Coordonnateur de la faculté des sciences de l'éducation	1	1.4
Pas de réponse	1	1.4
Total	71	100.0

<i>Centres universitaires</i>	Frequency	Percent
Directeur (ice)	1	11.12
Administrateur (ice)	3	33.33
Secrétaire	2	22.22
Doyen(ne) ou vice-Doyen(ne)	3	33.33
Total	9	100.00

Des informations sur le profil des répondants sont plus détaillées dans la section 3.2.1.

Les rencontres avec ces personnalités importantes du sous-secteur ont permis aux enquêteurs non seulement de réaliser les entrevues mais aussi de remplir les questionnaires et les fiches signalétiques.

1.3.3.- Traitement et analyse des données

Cette phase du travail réalisée en partie manuellement et en partie par ordinateur a comporté deux grandes activités : le traitement des données statistiques et l'analyse des données.

1.3.3.1. - Traitement des données

Le traitement des données réfère particulièrement aux questionnaires et aux fiches signalétiques. Pour faciliter le travail ces questionnaires ont été codés avant de faire l'objet d'un traitement statistique utilisant le logiciel SPSS 13.0 for Windows.

1.3.3.2. - Analyse des données

L'analyse des données, a pu tenir compte de toute la masse de données recueillies dans le cadre de cette enquête et saisies par le moyen du logiciel précité.

1.3.4. - Rapport d'enquête

Enfin, la mise en œuvre de cette enquête, le traitement et l'analyse des données ont conduit, comme prévu, à ce rapport présentant les résultats sur les différents thèmes abordés dans les outils de collecte.

La première version de ce rapport a été soumise à AIR qui a produit ses remarques et ses commentaires. Le rapport a été alors corrigé et la version finale maintenant rendue disponible est remise à AIR avec l'Annuaire des Institutions de Formation Initiale des Enseignants du Primaire et du Secondaire.

DEUXIÈME PARTIE

Cadre conceptuel

2.1. Enseignement fondamental Vs Enseignement primaire

Bien avant de faire l'analyse des données de l'enquête, il paraît utile et même important d'apporter un peu de précision sur l'organisation du système éducatif haïtien et plus particulièrement sur un concept : « *enseignement primaire* » utilisé par le AIR dans le document d'appel d'offres relatif à ce travail. A ce sujet, il convient de noter que la notion d'éducation « *primaire* » n'existe plus dans le système éducatif haïtien.

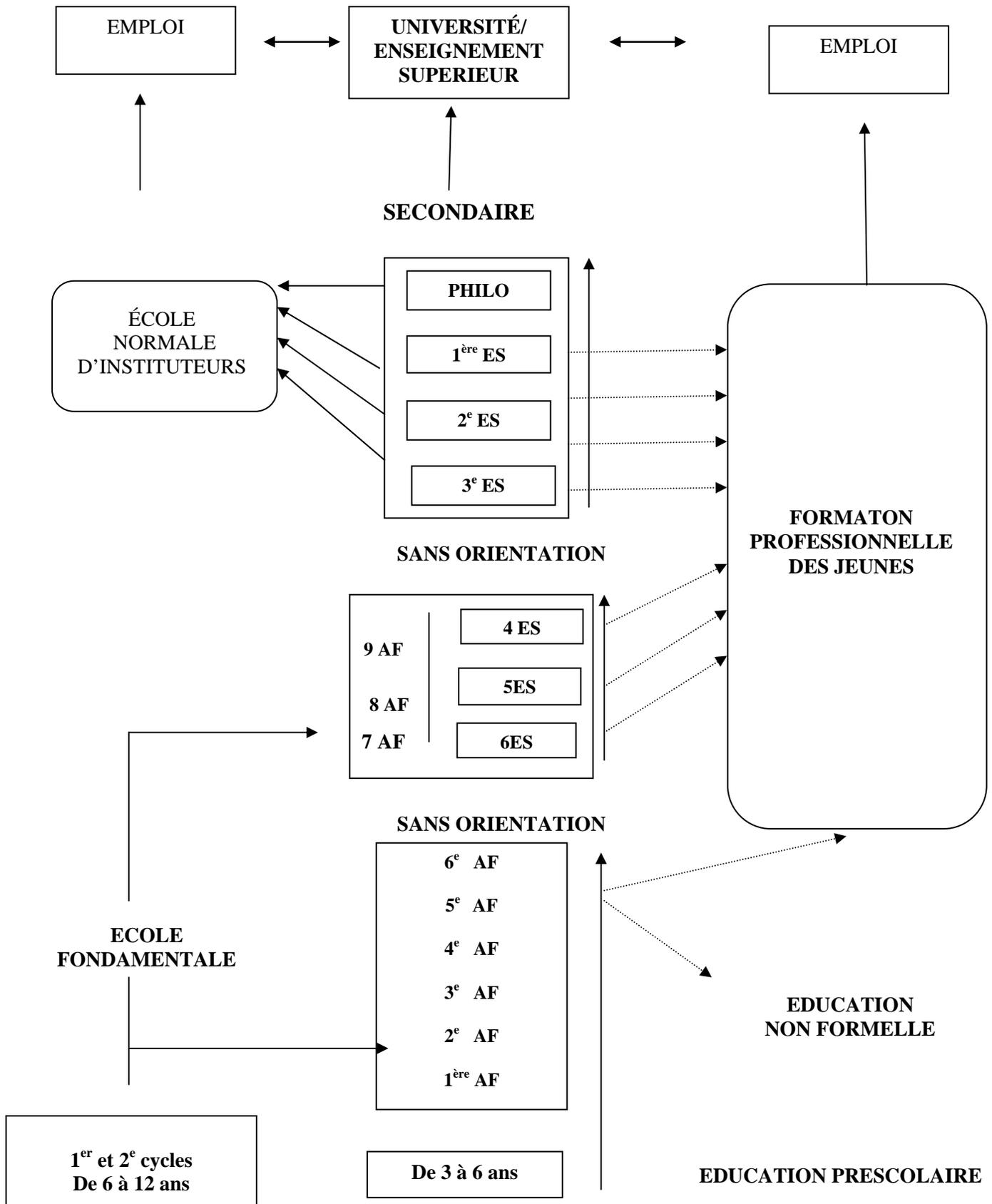
En effet, avant la réforme éducative de 1982, les deux premiers niveaux d'études du système étaient le primaire d'une durée de six années et le secondaire qui portait sur sept ans. De nos jours, on parle de préférence d'*enseignement fondamental* et du secondaire. Les études fondamentales sont divisées en trois cycles de trois ans chacun, ce qui traduit un total de neuf années de formation pour un secondaire d'une durée de quatre ans, comme le montre l'organigramme actuel du système éducatif haïtien (voir figure 1).

Il faut, par ailleurs, signaler le fait que si pour les deux premiers cycles du fondamental, la formation est organisée de telle sorte que l'élève passe toute la journée avec un seul enseignant qui assure tous les cours, au niveau du 3^{ème} cycle fondamental le mode d'organisation des cours est le même que pour le secondaire. Chaque enseignant intervient dans un domaine disciplinaire bien spécifique. Donc, l'élève au cours d'une journée de travail rencontre différents enseignants suivant les disciplines/matières prévues au niveau de l'horaire.

Ces deux types d'organisations ajoutées au fait qu'un examen officiel est organisé à la fin du deuxième cycle du fondamental, porte la société haïtienne à percevoir les deux premiers cycles du fondamental comme étant le niveau primaire et à considérer le troisième cycle comme étant le début du secondaire.

Dans ce cas, le concept « *enseignement primaire* », disparu de l'organisation du système éducatif haïtien, *même s'il persiste dans le référent du peuple haïtien*, ne sera pas utilisé dans le cadre ce document. Il sera de préférence remplacé par le vocable « *enseignement fondamental de base ou enseignement fondamental 1^{er} et 2^e cycles* » bien que les deux termes ne traduisent pas tout à fait la même idée ou n'aient pas exactement les mêmes fondements philosophiques et épistémologiques, les mêmes contenus et les mêmes structures paradigmatiques.

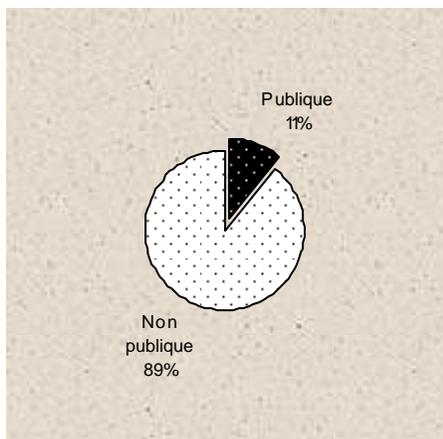
Figure 1 : Organigramme descriptif du Système Éducatif Haïtien
Réf. Guide Pratique d'Administration Scolaire MENJS-PAEII (1998.p.6)



2.2. Typologie des institutions

Cette enquête porte sur les institutions de formation initiale des enseignements du fondamental et du secondaire. Cette formation est assurée par des institutions tant publiques que privées. En ce sens ce travail prend en considération les ENI et les universités des deux (2) secteurs à savoir public et non public. Toutefois, on remarquera également la présence des Centres de Formation pour l'Ecole Fondamentale (CFEF).

Graphique 1 : Répartition des universités par secteur



L'offre **publique** de formation au niveau des **universités** est de **11%** tandis qu'au niveau des écoles normales et des CFEF, elle est de **8.45%**. Ces chiffres permettent donc de comprendre que le sous-secteur de la formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire est quasi privé.

Tableau 2. - Répartition des institutions de formation selon le secteur

	Nb d'écoles	%
Ecole normale Publique	6	8.45
Ecole normale Non publique	58	81.69
CFEF non publique	7	9.86
Total	71	100.00

De façon générale, les programmes de formation offerts par les universités s'adressent aux enseignants du fondamental - y compris le préscolaire - et du secondaire. Les autres institutions offrent uniquement la formation pour le fondamental et / ou le préscolaire.

Ainsi, on retrouve au niveau des institutions de formation pour les enseignants du fondamental et du secondaire :

- ❖ **des Écoles Normales d'Instituteurs (ENI)**. Elles peuvent être publiques ou privées. Elles interviennent dans la formation des enseignants des deux premiers cycles du fondamental.
- ❖ **des Écoles Normales d'Instituteurs du préscolaire (ENIP)**. Elles peuvent être publiques ou privées. Elles interviennent dans la formation des enseignants du préscolaire.
- ❖ **Des Centres de Formation pour l'Enseignement Fondamental (CFEF)**. Leur offre de formation s'adresse aux enseignants des trois cycles du fondamental.

A ceux-ci il faut ajouter :

- ❖ **Les Facultés d'éducation dans les universités (FEU)**. On les retrouve jusque là, seulement au niveau du secteur privé
- ❖ **Les Écoles Spécialisés en Éducation (ESE)**. Elles offrent uniquement une formation en éducation. Elles peuvent être privées ou publiques. Dans ce dernier cas, elles portent le nom d'**Écoles Normales Supérieures (ENS)**.

Ces deux dernières catégories d'institutions offrent une formation pour les enseignants du fondamental, du secondaire et même du préscolaire, dans certains cas. On remarquera toutefois que les **ESE publiques**, c'est-à-dire les **Écoles Normales Supérieures** au nombre de deux à travers le pays, dispensent un programme destiné uniquement aux enseignants du secondaire.

Le tableau ci-après permet de voir la typologie des institutions de formation qui ont fait l'objet de l'enquête et leur répartition à travers le territoire.

Tableau 3 : Distribution des sites fonctionnels visités

Département	Communes	Nbre ENI	Nbre ENIP	Nbre CFEF	Nbre ENS	Nbre FEU	Nbre ESE	TOTAL
Ouest	Port-au-Prince	6	1	1	1	3	3	15
	Carrefour	5	1					6
	Delmas	6	1					7
	Tabarre	1			1			2
	Pétion-Ville	1						1
	Gressier	1						1
	Cabaret	1						1
	Arcahaie	1						1
	Léogâne	1						1
	Croix-des-Bouquets	2						2
Plateau Central	Hinche	1						1
Artibonite	Saint Marc	1		1				2
	Gonaïves	2	1				3	6
	Verrettes	1						1
	Marchand Dessalines	1						1
	Gros Morne	1						1
Sud	Cayes	7	1				1	9
	Port-à-Piment	1						1
Nord	Cap-Haïtien	3	5				2	10
	Milot	1						1
	Plaine du Nord	1						1
Sud -Est	Jacmel	1						1
Nord Est	Fort Liberté		1					1
	Ouanaminthe	1	1					2
Nord-Ouest	Port-de-Paix	2						2
	Jean Rabel	1						1
Grand'Anse	Jérémie	2		1			1	4
	Anse d'Ainault						1	1
	Corail						1	1
	Marefranc	1						1
Nippes	Anse-à-Veau							
Total		53	12	3	2	3	12	85

NB. Les sites ont été visités. Cependant, seulement quatre vingt institutions ont daigné répondre aux questionnaires.

TROISIÈME PARTIE

3.0. - LES RÉSULTATS

Les informations qui ont pu être tirées de cette enquête ont été regroupées en deux parties : l'analyse curriculaire et l'analyse des données. Comme annoncé antérieurement ces deux parties seront traitées dans le cadre de ce chapitre.

3.1. - Analyse Curriculaire

Dans le cadre de l'étude réalisée par l'Institut Haïtien de Formation en Sciences de l'Éducation (IHFOSED) sur les Institutions de Formation Initiale des Enseignants du Fondamental et du Secondaire, des données ont été recueillies sur le contenu des programmes de Formation offerts. L'IHFOSED avait aussi pour mission de faire une analyse des curricula de ces Institutions. Cependant, cette analyse ne portera que sur les contenus des programmes de formation⁵ des Écoles Normales qui nous ont été fournis par 11 Institutions, parmi environ 80 institutions recensées. À signaler que toutes ces dernières n'appliquent pas le curriculum du MENFP. Des plans d'études recueillis, 8 proviennent d'Écoles Normales formant des enseignants du Fondamental où le curriculum du MENFP serait en vigueur et les 3 autres appartiennent à des institutions universitaires. Conséquemment, l'analyse que nous allons faire portera sur :

- la différence entre le plan d'études du MENFP et ceux des Ecoles considérées
- la différence entre le plan d'études des Institutions préparant les enseignants du fondamental et celui en vigueur dans les Institutions Universitaires pour futurs enseignants du secondaire.

Juste avant d'aborder l'analyse des plans d'études, voyons les finalités et objectifs de l'École Normale selon le curriculum de 1988 du MENFP et le programme cadre présentés.

⁵ Les Ecoles ont surtout remis aux enquêteurs leur horaire de travail ou tout simplement la liste des cours, mais sans horaire. Donc, ici lorsque nous parlerons de contenu des programmes, nous ferons référence à l'ensemble des cours non détaillés des Programmes de Formation de ces Ecoles.

3.1.1.-FINALITÉS ET OBJECTIFS DE L'ÉCOLE NORMALE SELON LE CURRICULUM DE 1989 DU MENFP

Voici un extrait des finalités et objectifs présentés dans le dit curriculum :

S'inspirant d'une philosophie humaniste et pragmatique, l'Education Haïtienne se veut nationale et affirme l'identité de l'homme Haïtien.

Elle constitue un facteur d'intégration et de cohésion et vise, de ce fait, à réconcilier le jeune Haïtien avec son environnement culturel, social et économique.

L'Ecole Haïtienne Nouvelle a pour mission de développer également le sens des responsabilités et l'esprit communautaire. Elle constitue un instrument de développement et intègre dans son contenu les données de la réalité Haïtienne comme elle apporte à l'environnement le changement et le progrès nécessaires.

L'Education Haïtienne vise avant tout à favoriser la formation de l'Homme - citoyen - producteur capable de modifier les conditions physiques naturelles, de créer les richesses matérielles et de contribuer à l'épanouissement des valeurs culturelles, morales et spirituelles.

L'Ecole Normale fait sienne les finalités de l'Ecole Fondamentale. C'est en effet, le rôle de l'école de permettre à chaque être de développer de façon optimale, ses facultés et habiletés afin qu'il accède au savoir, le traduise dans ses agirs et le ré-agence selon sa créativité. Il revient dès lors à l'enseignant de ne pas perdre de vue cette mission essentielle.

Les objectifs de l'Ecole Normale découlent fondamentalement de cette orientation. Ils sont les suivants :

L'Ecole Normale devrait préparer des enseignants capables de :

- assimiler les connaissances générales scientifiques et techniques à un degré suffisant pour pouvoir les adapter et les transmettre aux élèves de l'Ecole Fondamentale
- maîtriser les instruments essentiels de communication dans les deux langues du pays

- acquérir les habiletés nécessaires pour développer chez les élèves de l'Ecole Fondamentale des attitudes et comportement positifs vis-à-vis du changement de l'environnement et du développement socio-économique.
- aider les élèves de l'Ecole Fondamentale à se familiariser avec le monde du travail et à se préparer à la vie active
- Porter les élèves à s'imprégner de valeurs morales, sociales, spirituelles élevées.

Dans cette perspective, le Ministère de l'Education Nationale offre aux professeurs et élèves - maîtres des Écoles Normales du pays ce programme cadre qui est à la fois un instrument de gestion de l'éducation et le reflet fidèle de la politique éducative en vigueur.

3.1.2. - PRÉSENTATION DU PROGRAMME - CADRE

Ce programme - cadre se veut un guide et un instrument de travail. On y trouve les thèmes propres à chaque discipline subdivisés en contenus et répartis sur les trois années. Des matières traditionnelles séparées sont ici regroupées, ce pour respecter l'approche intégrative prônées par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre de la réforme éducative. Ainsi, sous un seul titre s'harmonisent plusieurs volets. Par exemple, dans la discipline Sciences Sociales sont affichés les volets suivants : Histoire, Géographie, Civisme, Sociologie, Education en matière de population.

D'une façon plus globale, le programme des trois années de formation des élèves - maîtres comprend trois champs spécifiques.

A. -La formation générale - Elle inclut les disciplines suivantes :

1. Communication (Créole - Français)
2. Mathématiques
3. Sciences Sociales
4. Sciences Expérimentales
5. Education esthétique et artistique
6. Initiation à la technologie et aux activités productives
7. Education physique et sportive

B. - La Formation Spécifique - Elle comprend :

1. - Psychologie

- a) Psychologie générale
- b) Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- c) Psychologie de l'apprentissage

2. - Pédagogie

- a) Pédagogie générale
- b) Histoire de l'Education et l'histoire de l'enseignant en Haïti
- c) Evaluation pédagogique et docimologie

3. Administration Scolaire

- a) Organisation et Administration Scolaire
- b) Législature scolaire
- c) Droit Usuel

C. - La formation Professionnelle

1. L'étude et l'analyse des programmes de base en vigueur dans les Ecoles Fondamentales.
2. La didactique générale.

La tâche du professeur d'Ecole Normale est à la lumière de ce programme -cadre l'une des plus importantes et des plus fondamentales de notre infrastructure éducationnelle. Il va sans dire que le Ministère de l'Education Nationale continuera à oeuvrer de façon à fournir tous les moyens adéquats à l'atteinte des objectifs fixés pour l'Ecole Normale.

3.1.3.-LES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE DES INSTITUTIONS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DU FONDAMENTAL ET DU SECONDAIRE

Les responsables des institutions n'ont pas tous présenté leur programme de formation. Certains responsables avancent que le document programme est trop volumineux et que cela coûterait très cher à photocopier. Parfois, ils soulignent que les moyens logistiques

manquent et ils ne sont pas prêts à laisser partir les enquêteurs avec les documents pour en faire la copie, parce qu'ils ne disposent que d'un seul exemplaire. D'autres nous ont simplement référés au programme du MENFP. Toutefois, quelques uns d'entre eux ont quand même soumis les documents dont ils disposent.

3.1.3.1.- ADÉQUATION DES CONTENUS DES PROGRAMMES DE FORMATION AUX CONTENUS DU PROGRAMME OFFICIEL DU MENFP ?

Dans l'ensemble, nous pouvons affirmer que les institutions de formation initiale des enseignants pour l'enseignement fondamental 1^e et 2^e cycles appliquent effectivement le programme cadre des Ecoles Normales détaillé dans le curriculum de 1989 du MENFP. En effet, la plupart des cours de ces principaux axes de formation sont dispensés dans ces établissements, tels que :

- ✓ la Formation générale : le créole, le français, les maths, les Sciences sociales et les Sciences expérimentales ;
- ✓ la Formation spécifique : la psychologie générale, la psychologie enfantine (le MENFP propose psychologie de l'enfant et de l'adolescent), la psychologie de l'apprentissage ;
- ✓ la pédagogie : la pédagogie générale, l'évaluation pédagogique et docimologie, l'histoire de l'éducation (aucune d'entre-elles n'ajoute «histoire de l'enseignement en Haïti » comme on l'a précisé dans le programme du MENFP) ;
- ✓ l'administration scolaire : organisation et administration scolaire, législation scolaire, droits usuels ;
- ✓ la Formation professionnelle : didactique générale et spécifique.

En outre, la majorité d'entre-elles ont pensé à dispenser des cours supplémentaires à ceux du curriculum du MENFP. En Voici un inventaire suivant les Ecoles qui les ont ajoutés :

- ✓ **l'anglais** (Ecole Normale de Jérémie, Ecole Normale et de Formation Continue de Carrefour, Ecole Normale d'Instituteurs du Nord-Ouest (ENINO), Ecole Normale du Renouveau,) ;
- ✓ **l'informatique** (Ecole Normale de Frères, Ecole Normale d'Instituteurs du Nord-Ouest) ;
- ✓ **l'analyse littéraire** (Ecole Normale Pour la Vie) ;
- ✓ **le club littéraire** (Ecole Normale de Frères) ;
- ✓ **la psychopédagogie**⁶ (Ecole Normale de Frères, Ecole Normale du Renouveau et Ecole Normale de Formation continue de Carrefour⁷)
- ✓ **la typologie** (l'Ecole Normale du Renouveau).

En ce qui concerne le suivi du plan d'Etudes des Ecoles Normales d'Enseignement Fondamental prescrit par le Direction de la Formation et du Perfectionnement (DFP)/Service de la Formation Initiale, on a noté le contraire de ce qui précède. Autrement dit, même si certaines Ecoles se sont efforcées d'appliquer le programme-cadre du MENFP tout en essayant de l'associer au Plan d'Etudes de la DFP, force a été de constater que **l'axe de la Formation en Méthodologie de l'Enseignement des matières de l'École Fondamentale (2e et 3e années) a été traité en parent pauvre**. Cet axe a été pris en compte partiellement par quelques Ecoles Normales. Ainsi, l'Ecole Normale de Formation Continue de Carrefour offre des cours de Didactique du Français, des Maths, des Sciences Expérimentales et des Sciences Sociales. Puis, L'Ecole Normale de Frères retient la Didactique du Français, des Sciences Sociales et des Sciences Expérimentales. Ensuite, l'Ecole Normale Fondamentale du Cap-Haïtien propose seulement la Didactique du Français. Parallèlement, on a relevé également **des irrégularités au niveau du nombre de cours et du volume horaire hebdomadaire suggéré par la DFP par rapport aux plans d'études des Institutions en question**. Du côté de la DFP, le programme contient 38 cours et l'horaire hebdomadaire est de 30 heures. Pourtant, du côté des Ecoles Normales, le nombre d'heures

⁶ On en retrouve qui donne la psychopédagogie en lieu et place de la psychologie de l'apprentissage tel est le cas de l'Ecole Normale du Renouveau.

⁷ Elle offre aux étudiants ces 2 cours pendant le cycle d'études : la psychologie de l'apprentissage en 2^e année et la psychopédagogie en 3^e année.

hebdomadaire moyen de cours dispensé varie entre 20 et 25 pour une moyenne de 25 cours à peu près.

Enfin, pour terminer avec cette partie sur la comparaison entre la liste des cours des Ecoles Normales d'Enseignement Fondamental et le plan d'Etudes de la DFP, nous avons remarqué que **l'axe de Formation culturelle et sociale et/ou d'activités extra-curriculaires (9 heures) figure dans les programmes de formation de ces Ecoles.** Cet axe de formation regroupe ces matières : L'ITAP, l'Education Manuelle, la Musique/ le chant/l'art dramatique/ la chorégraphie, le dessin, les Arts Plastiques, etc. Chacune de ces Institutions en a fait une adaptation :

- ✓ L'Ecole Normale d'Instituteurs de Marfranc : propose le dessin et l'éducation artistique (environ 4 heures)
- ✓ L'Ecole Normale et de Formation Continue de Carrefour a fait choix des travaux manuels et du chant (environ 3 heures)
- ✓ L'Ecole Normale d'Instituteurs du Nord-Ouest a préféré l'éducation artistique tout court, le dessin et les pièces classiques (environ 4 heures et demie)
- ✓ L'Ecole Normale Pour la Vie a priorisé le solfège/ musique, les Arts Plastiques et le théâtre
- ✓ L'Ecole Normale du Renouveau offre aux étudiants 4 heures de cours de travaux manuels et d'Arts Plastiques
- ✓ L'Ecole Normale de Jérémie offre seulement une heure de cours de Dessin
- ✓ L'Ecole Normale de Frères consacre 4 heures au club littéraire et à la musique/ chant.

Les programmes de formation d'Ecoles Normales d'Enseignement Fondamental ayant été analysés à la lumière du programme cadre et du plan d'Etudes du MENFP qu'elles indiquent appliqués, essayons de découvrir maintenant les contenus des programmes de formation adressés aux futurs enseignants du Secondaire.

Un fait crucial à mentionner avant de passer à la prochaine partie, c'est que l'on ne présentera pas un programme arrêté ni par le MENFP ni par le Rectorat. De ce fait, chaque université ou institution universitaire applique le curriculum de son choix dans le cadre de ses programmes de formation. Voilà pourquoi, il sera présenté dans les lignes suivantes trois programmes de formation différents qui nous permettront d'avoir une idée des cours préparant des enseignants du secondaire et voir comment ceux-ci se distinguent de ceux requis pour les enseignants du fondamental.

3. 1. 3. 2. - COMPARAISON DE CES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE POUR LES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE ET DU FONDAMENTAL

Comme on a pu le remarquer, chaque institution fournit un programme de formation spécifique aux étudiants.

Prenons le cas de la **Faculté des Sciences de l'Education de l' UNEPH** dont l'un des objectifs revient à former des Enseignants pour le préscolaire, le primaire, et le secondaire. Celle-ci reprend dans son curriculum, les mêmes finalités et objectifs ainsi que le programme-cadre du Curriculum de 1988 du MENFP des Ecoles Normales. Une analyse à priori de la liste des cours à suivre par les étudiants fréquentant la Faculté nous permet de constater que sur un ensemble de 50 cours disponibles, seulement 14 sont absents du plan d'Etudes des Ecoles Normales consacrées à l' Enseignement Fondamental prescrit par la DFP. A ce propos, nous pouvons citer des cours comme :

1. Introduction à l'Informatique
2. Communication Humaine et sociale
3. Problèmes linguistiques français - créole
4. Environnement Communautaire
5. École, démocratie et citoyenneté
6. Santé en milieu scolaire
7. Education à distance

8. Technique Audio-visuelle
9. Utiliser les ressources d'Internet en éducation
10. Statistiques I
11. Supervision pédagogique
12. Développement humain et apprentissage
13. Relations Humaines
14. Elaboration du mémoire de sortie

Tout compte fait, ces cours et le système de crédits représentent la différence entre le plan d'études de la DFP pour l' Ecole Normale Fondamentale et celui de la FSED de l' UNEPH.

Par ailleurs, dans le cas de l'**Institut Universitaire des Sciences de l'Éducation/ CREFI**, le tableau est tout autre. Le contenu de son programme de licence en Sciences de l'Éducation regroupe 54 cours dont 18 sont obligatoires, ajoutés à des séminaires et ateliers optionnels. Sur l'ensemble de ces 54 cours, 25 sont absents du plan d'Études des Ecoles Normales pour l'Enseignement Fondamental de la DFP. Ces 24 cours constituent :

1. la Philosophie (les grands courants philosophiques)
2. l'Introduction aux Sciences de l'éducation
3. les Statistiques (descriptives)
4. la Biologie du comportement humain
5. la Langue moderne (Espagnol)
6. la Langue moderne (Anglais)
7. la Philosophie (Epistémologie)
8. la Linguistique Appliquée à l'éducation
9. la Philosophie I
10. la psychologie du développement humain
11. la Sociolinguistique et lecture - écriture du créole
12. l'Anthropologie culturelle, Histoire et Culture Haïtienne

13. le Séminaire de Psychologie de la Famille Haïtienne
14. le Séminaire de santé mentale des élèves a l'école
15. la Méthodologie de la recherche qualitative
16. le Séminaire de Méthodes et Techniques de Recherche en Sciences de l'Education
17. la Gestion de la classe et micro - enseignement
18. l'Evaluation des politiques et des systèmes éducatifs
19. les Séminaires de psychologie de la Famille Haïtienne
20. l'Elaboration comparée des systèmes éducatifs
21. la Technologie éducative
22. l'Informatique appliquée
23. la Dynamique de groupe
24. l'Analyse et théories des organisations

A l'instar de la FSED de l'UNEPH, le CREFI fonctionne aussi selon un système de crédits et octroie aux étudiants leur licence après la présentation du mémoire de sortie.

Qu'en est t-il en du contenu du programme de licence en Sciences de l'Education de l'Université Indépendance de l'Artibonite ?

Sur la base du plan d'Etudes présenté par l'établissement, nous sommes parvenus aux conclusions que, l'étudiant inscrit dans ce programme de formation en Sciences de l'Education suit un nombre de 28 cours pendant 5 sessions, 3 ou 2 autres sessions sont réservées aux matières de la spécialisation (Belles Lettres et Philosophie, Sciences Sociales et Belles Lettres, Mathématiques et physiques). En outre, sur les 28 cours de base suivis par les étudiants du programme, près de la moitié des cours, soit 14, diffèrent des cours du curriculum de 1989 des Ecoles Normales du MENFP :

1. Economie de l'Education
2. Introduction aux Sciences de la Communication
3. Introduction aux Sciences Politiques
4. Analyse Sociale de l'Education

5. Histoire de l'Education
6. Psychologie cognitive
7. Théories contemporaines de l'Education
8. Psychologie du Développement
9. Psychologie Sociale
10. Introduction à la linguistique
11. Pédagogies des Projets et innovations Pédagogiques
12. Leadership éducationnel
13. Système éducatif Haïtien et législation scolaire
14. Supervision pédagogique.

La faculté d'éducation de l'Université Indépendance d'Haïti, comme bien d'autres, fonctionne selon un système de crédits et octroie la licence aux étudiants après la présentation d'un mémoire de sortie.

En définitive, il ressort de ce qui précède deux constats. D'abord, les Institutions formant des Enseignants du Secondaire ont chacune leurs objectifs et structurent en conséquence leurs programmes de formation. Enfin, on retrouve à travers leurs programmes de formation, une série de cours de base qui figurent dans le curriculum du MENFP, notamment le plan d'Etudes des Ecoles Normales pour l'Enseignement Fondamental.

Les programmes cadres ainsi que les plans d'études du MENFP pour les ENI et ENIP, les programmes de formation initiale des facultés d'éducation dans les universités et le programme d'une école supérieure spécialisée en éducation sont placés en annexe.

3.2.- L'analyse des données

Cette analyse permettra de bien comprendre le sous-secteur de la formation enseignante en ce qui a trait aux études fondamentales et du secondaire. Elle couvrira les thèmes

comme l'accréditation des institutions non publiques, les programmes en vigueur, les conditions d'admission et le financement desdites institutions. On trouvera, en fin d'analyse, les opportunités de même que les défis auxquels sont confrontés les acteurs intervenant dans ce sous-secteur. Cette analyse se terminera par un ensemble de propositions de pistes de solutions pour la résolution des problèmes soulevés.

3.2.1. - Profil des répondants

Dans le cadre de la présentation du profil des responsables des Institutions de Formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental 1^e et 2^e cycles et de l'enseignement secondaire, les variables suivantes ont été prises en compte : le poste du répondant, le nombre d'années au poste actuel, le poste antérieur dans l'établissement et le nombre d'années de service dans l'établissement.

3.2.1.1. - Poste actuel du répondant

Les répondants à cette enquête ont été pour en grande partie des Directeurs ou Directrices d'établissements. En effet, ce groupe représente 46.5% des répondants tandis que les Directeurs (ices) administratifs, Pédagogiques ou Fondateurs en représentent les 22.5% (Cf. Tableau 4)

Tableau 4

Répartition des Répondants selon le poste actuel

	Frequency	Percent
Directeur (ice)	33	46.5
Administrateur (ice)	7	9.9
Secrétaire	2	2.8
Directeur (ice) administratif (ve), Pédagogique ou Fondateur	16	22.5
Directeur(ice) adjoint(e), assist. directeur ou co-directeur	3	4.2
Superviseur	1	1.4
Responsable pédagogique, des Études ou académique	4	5.6
Administrateur(ice) et fondateur(ice)	3	4.2
Coordonnateur de la faculté des sciences de l'éducation	1	1.4
Pas de réponse	1	1.4
Total	71	100.0

Par contre, au niveau des universités, 33% des répondants étaient des administrateurs, 22% des secrétaires et 33% des doyen ou vice doyens.

Tableau 5

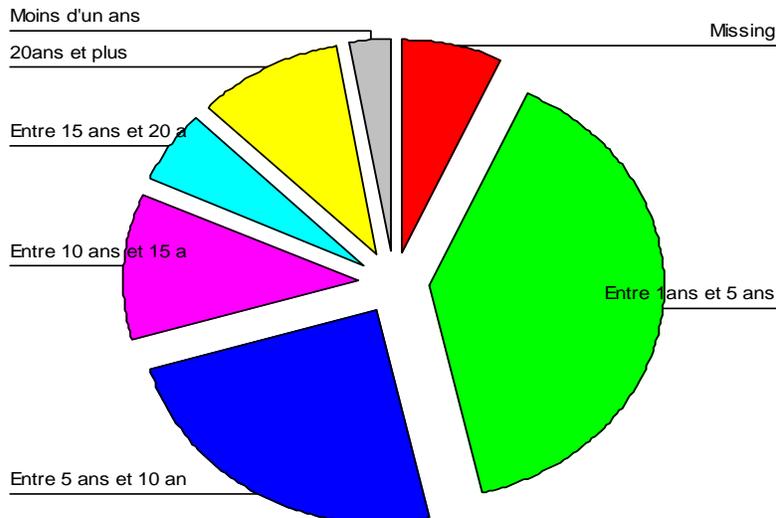
Répartition des Répondants des centres universitaires selon le poste actuel

	Frequency	Percent
Directeur (ice)	1	11.12
Administrateur (ice)	3	33.33
Secrétaire	2	22.22
Doyen(ne) ou vice-Doyen(ne)	3	33.33
Total	9	100.00

3.2.1.2- Nombre d'années au Poste actuel

Si les répondants à cette Enquête sont pour la plupart des Directeurs ou Directrices d'établissements professionnels, en ce qui a trait au second indicateur, le nombre d'années au poste actuel, il est à noter que les répondants ont en moyenne 6 ans au poste actuel. De plus le Graphique ci-dessous présente la répartition des répondants suivant le nombre d'années au poste actuel.

Graphique 2 Répartition des répondants selon le nombre d'années au poste actuel



On remarque que 36.4% des répondants ont entre 2 et 4 ans à leur poste actuel et 30%, environ, ont entre 5 et 9 ans. En général, on peut admettre qu'une majorité de 80% de la population a moins de 10 ans au poste actuel. Le pourcentage de répondants ne dépassant pas cinq ans au poste actuel est de 50%.

3.2.1.3. - Poste antérieur dans l'établissement

Le tableau 4 ci-dessous permet de voir les postes occupés par les répondants avant leur poste actuel. On remarque que plus de 63% des répondants occupent le poste actuel depuis leur arrivée dans l'établissement. 19.7% étaient « professeurs » avant d'occuper leur poste actuel. Ce fait traduit que **la mobilité professionnelle à l'intérieur des établissements est relativement faible.**

Tableau 6

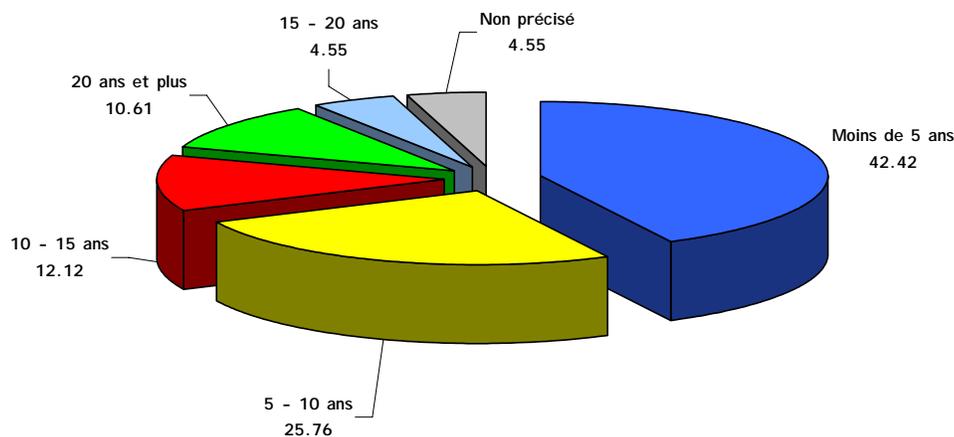
Répartition des répondants selon le poste occupé avant leur poste actuel dans l'établissement

	Frequency	Percent
Professeur, enseignant(e)	14	19.72
Conseiller ou directeur pédagogique	2	2.81
Assistant directeur	1	1.41
Bibliothécaire	1	1.41
Aucun	4	5.63
Fondateur(ice) ou directeur fondateur(ice)	3	4.23
directeur(ice)	3	4.23
Directeur administrative	1	1.41
Pas de reponse	42	59.15
Total	71	100

3.2.1.4. - Nombre d'années de service dans l'établissement

Le nombre d'années de service est le dernier indicateur retenu pour caractériser le profil des répondants. Le Graphique 2 ci-après permet de voir que plus de 40% des répondants travaillent au niveau des établissements depuis moins de cinq ans. Il sied de remarquer aussi que 27.8% des répondants déclarent au service de l'établissement depuis un certain nombre d'années allant de cinq à 10 ans.

Graphique 3
Nombre d'années de service des Répondants dans l'établissement



En général, les répondants de l'enquête auprès des Institutions de Formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire sont à plus de 45% des Directeurs d'institutions ayant 6 ans en moyenne au poste actuel. 63% de ces répondants occupent le poste actuel depuis leur arrivée dans l'établissement et plus de 40% d'entre eux y travaillent depuis moins de cinq ans.

3.2.2.- Présentation des institutions de formation initiale pour l'enseignement fondamental 1^e et 2^e cycles et du secondaire.

3.2.2.1.- Nombre d'années de fonctionnement

A l'analyse les Institutions de Formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire n'ont pas été aussi nombreuses qu'elles le sont aujourd'hui. **Plus de la moitié de ces institutions ont moins de dix ans de fonctionnement.** En effet, jusqu'en 1997 l'offre de formation initiale pour enseignants était portée par sept (7) institutions, ce qui ne représente que les 10% de la population actuelle.

Au cours des dix dernières années le taux d'accroissement du nombre d'institutions dans le sous secteur s'est révélé très fort et très dynamique. En effet, si pour la période allant de 1947 à 1997, il a été enregistré l'apparition d'une école sur un intervalle moyen de plus de deux ans, pour la période allant de 1998 à 2002, plus de quatre écoles sont créées chaque année dans le milieu. Et, entre 2003 et 2007, trente et un (31) nouvelles institutions ont vu le jour. Ce qui montre qu'**au cours des cinq dernières années, le nombre moyen annuel de nouvelles institutions offrant leur service dans le domaine était de 6.2**

En résumé, **Les Écoles Normales d'Instituteurs et les Centres de Formation en Éducation Fondamentale sont en général jeunes.** En fait, elles fonctionnent en moyenne depuis moins de dix ans. Le tableau 7 ci-après présente la répartition de ces Institutions selon le nombre d'années de fonctionnement.

Tableau 7
Répartition des Institutions selon le nombre d'années de fonctionnement

	Frequency	Percent
moins de 5 ans	30	42.254
5 - 10 ans	17	23.944
10 - 15 ans	8	11.267
15 - 20 ans	4	5.634
20 ans et plus	7	9.859
Non précisé	5	7.042
Total	71	100

De ce tableau, on déduit que 24% des Institutions de Formation Initiale (ENI et CFEF) ont entre cinq à dix années de fonctionnement. De plus on remarque que seulement 15% des Institutions faisant partie de la population dépassent les quinze années de fonctionnement. Donc en ce qui a trait à la formation initiale des enseignants, les institutions sont nées pour la plupart au cours de ces dix dernières années (66.2%).

3.2.3. - Accréditation

Un très faible pourcentage des institutions non publiques de formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire est accrédité.

Le nombre des institutions sous étude comme on vient de le voir, a considérablement augmenté au cours des dix dernières années. Mais cette croissance s'est semble-t-il, réalisée en dehors du respect de toutes normes régissant la matière.

Selon les résultats de l'enquête, environ 31% des Écoles Normales non Publiques, soit 19 institutions ont répondu détenir leur licence de fonctionnement. Toutefois lorsque les responsables ont été questionnés sur la date à laquelle l'accréditation a été accordée, ils n'ont pas pu tous fournir cette information. Ils ont été onze (11) à pouvoir le faire. Or il existe au niveau du MENFP une liste de 13 ENI et CFEF officiellement reconnus par le Ministère. Ainsi ce nombre 13 se situant entre les chiffres fournis par le terrain - 19 et 11

- semble traduire l'équilibre entre la capacité des responsables des établissements à pouvoir se rappeler la date où leur institution a bénéficié de la licence de fonctionnement et leur désir de voir leur établissement enfin reconnu par l'État. La liste du Ministère apparaît comme l'information la plus fiable et vient de ce fait trancher et mettre à nu la réalité.

Tableau 8.- Liste des ENI Privées Reconnues

	Nom de l'Établissement	Département	Date d'accréditation	Adresse des ENI
1	École Normale de Jardinières d'Enfants de Bourdon	Ouest	1966	290, Bourdon
2	École Normale de Diquini	Ouest	1979	Campus de l'Université Adventiste d'Haïti
3	École Normale pour la Vie	Ouest	1994	2, Angle rue Rennes et Bois Patate
4	Ecole normale de frères	Ouest	1963	15, Delmas 95, P.V.
5	Ecole des professeurs St Louis de Gonzague	Ouest	1978	École St Louis de Gonzague, 82, Rue du centre
6	Ecole Normale de Delmas	Ouest	1994	23, Delmas 3
7	Ecole Normale de Baume de Galaad	Ouest	1988	6, rue Midway , Carrefour
8	École Normale Nouvelle	Ouest	1996	20, Ave. Fouchard
9	CEREC	Ouest	1988	Bourdon
10	École Normale d'Ins. des Salésiens	Ouest	1994	Blvd Jean. J. Dessalines
11	École Normale d'Ins. MEBSH	Sud	1991	Blvd des 4 Chemins
12	Centre Universitaire Caraïbes	Ouest	_____	7, Delmas 29
13 ⁸	École Normale de Jérémie	Grand-anse	-----	Rue Edmond Laforest
13 ⁹				

⁶ La date d'accréditation n'a pu être trouvée parce que cette institution a refusé de se soumettre à l'enquête

⁹ Cette école n'existe plus

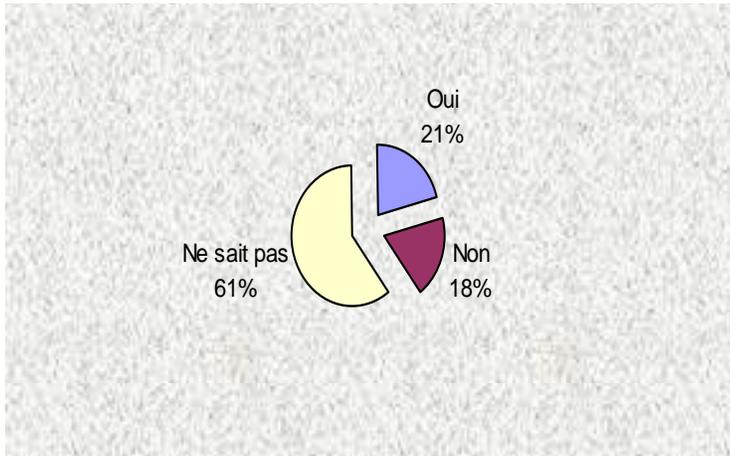
Option fondamentale et préscolaire

Le tableau ci-dessus montre en effet que depuis 1996 aucune licence de fonctionnement n'a été accordée aux ENI. Par contre, certains d'entre eux ont reçu une autorisation de fonctionnement, non définitive, mais renouvelable chaque année qui leur permet d'envoyer leurs étudiants aux examens officiels. Les institutions qui n'ont ni leur licence ni cette autorisation s'arrangent avec celles qui l'ont pour envoyer en leur nom, leurs élèves aux examens officiels. Certaines vont jusqu'à utiliser les noms d'écoles déjà fermées, pour inscrire leurs élèves aux examens.

Il est tout de même important de signaler qu'à partir de 2001 aucune licence ne devait être octroyée aux institutions de formation d'enseignants en raison du fait que le Ministère avait le projet de s'engager dans un processus de transformation des écoles Normales d'Instituteurs du pays.

Par ailleurs, les **universités privées** oeuvrant dans ce domaine de formation **ont toutes déclaré avoir leur licence de fonctionnement** d'autant plus qu'il ne leur est pas nécessaire, pour la création d'une nouvelle faculté ou d'un nouveau département d'avoir une licence spéciale. La licence de fonctionnement pour l'université est valable pour tous les départements qui y auront vu le jour. Pourtant seulement cinq responsables ont pu s'en rappeler la date.

Par ailleurs, parmi les centres d'enseignements qui n'ont pas encore eu leur licence de fonctionnement, 21% d'entre eux ont une autorisation de fonctionnement. C'est ce que nous montre le graphique 4.

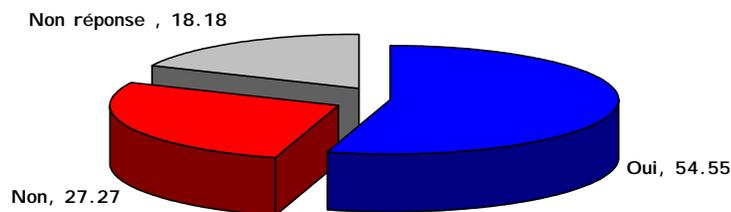


Grappe 4.- Répartition des ENI selon qu'elles aient une autorisation de fonctionnement ou non.

Il ressort donc de ce qui précède que les institutions non reconnues sont en général des ENI et des ENIP. Alors, qu'est-ce qui est à la base de cette situation ? En d'autres termes les responsables des institutions sont-ils au courant des critères et du processus d'accréditation des écoles ?

En ce qui concerne la licence de fonctionnement, il est à noter que plus de la moitié des répondants au niveau des ENI, soit une majorité de 55%, environ, déclarent être au courant des critères et du processus actuel d'obtention de la licence. (Graphique 5)

Graphique 5
Répartition des répondants selon qu'ils sont ou non au courant des critères et du processus actuel d'obtention de la licence de fonctionnement



3.2.3.1.- Les critères et le processus d'accréditation

Si les critères d'accréditation sont en général connus des responsables d'institution, mais, quels sont ces critères ? Comment les définissent-ils ?

Dans l'ensemble les critères définis sont les suivants :

- ❖ Le directeur doit être qualifié. Il doit être diplômé en Sciences de l'Éducation et soumettre au MNEFP un dossier complet de l'établissement avec les éléments suivants ;
- ❖ Une lettre de demande de licence adressée au Ministre ;
- ❖ Une liste du personnel enseignant et les pièces attestant du niveau de leur formation et de leur expérience ;
- ❖ Le curriculum de l'établissement, les plans d'études, le contenu des programmes, l'horaire de fonctionnement ;
- ❖ La preuve que l'on dispose d'un espace pour au moins trois ans. On soumet alors le titre de propriété pour le terrain où est construit l'édifice devant loger l'établissement ou un contrat de location prouvant que trois années ont été payées ;
- ❖ Liste des étudiants.

Une fois le dossier constitué, il doit être remis au MENFP et particulièrement à la Direction de la Formation et du Perfectionnement. Après étude du dossier, des visites sont effectuées au niveau de l'établissement pour vérifier si le local répond aux normes exigées et, au besoin, faire des recommandations au directeur. D'autres visites sont aussi faites pour s'assurer que le programme soumis est suivi et que les cours sont bien dispensés par les professeurs.

En résumé pour obtenir la licence de fonctionnement, le directeur doit être bien formé et il lui faut un espace approprié, des professeurs qualifiés, le curriculum du Ministère et un projet d'extension cohérent et des étudiants. Il faut ensuite remplir un formulaire de demande d'accréditation et suivre les recommandations du MENFP.

A travers tout ceci on peut remarquer que en général les institutions commencent à fonctionner avant même la soumission de leur dossier puisqu'ils doivent fournir la liste d'étudiants. Les responsables perçoivent cette situation comme étant irrégulière puisque d'après eux la licence devrait être disponible avant l'ouverture officielle de l'établissement. D'autre part bien que le processus ne paraisse pas si compliqué, il est dans la pratique très long. Quand on y entre, on ne sait pas quand on va s'en sortir. Les relations personnelles avec les responsables de la DFP semblent très déterminantes pour l'avancement du dossier. C'est peut-être là une situation qui porte les responsables – environ 70% d'entre eux à croire que les critères d'accréditation bien que corrects, ne sont pas considérés avec beaucoup de rigueur dans le processus d'obtention de la licence. Aussi, ont-ils formulé de nombreuses propositions dans le cadre d'une éventuelle amélioration des critères et du processus d'obtention de la licence. Ils soutiennent que tout le problème est dans le processus. D'après eux il faudrait :

- ❖ Vérifier le respect des critères avant l'ouverture de l'institution ;
- ❖ Octroyer une autorisation de fonctionnement renouvelable au départ et continuer à suivre l'établissement en vue de l'octroi de la licence définitive dans les meilleurs délais. Pour cela, le ministère doit prendre ses responsabilités. Il lui faudrait ;
- ❖ Intervenir au niveau des dossiers des écoles pour en vérifier la qualité ;
- ❖ Faire, en plus des inspections régulières, des visites improvisées dans les écoles pour s'assurer du suivi et de l'application du programme. D'où la nécessité d'augmenter le corps des inspecteurs et de pourvoir ces derniers de moyens logistiques leur permettant de faire leur travail ;
- ❖ Etablir une structure permanente qui faciliterait la communication entre les institutions et de la DFP et serait capable de fournir des informations précises en relation avec l'accréditation ;
- ❖ Vérifier le niveau de qualification des maîtres en situation de classe ;

- ❖ Donner un traitement non différencié à tous les dossiers de demande d'accréditation.

De plus l'État devrait :

- ❖ statuer sur la durée du cycle de formation pour chaque catégorie d'enseignants et octroyer des licences différentes suivant qu'il s'agisse d'ENI de CFEF ou de formation d'enseignants du secondaire :
- ❖ Se dépêcher de remettre sur le tapis et de résoudre le problème de l'accréditation de toutes les écoles actuellement non reconnues ;
- ❖ Instituer un système de crédit pour la gestion des cours

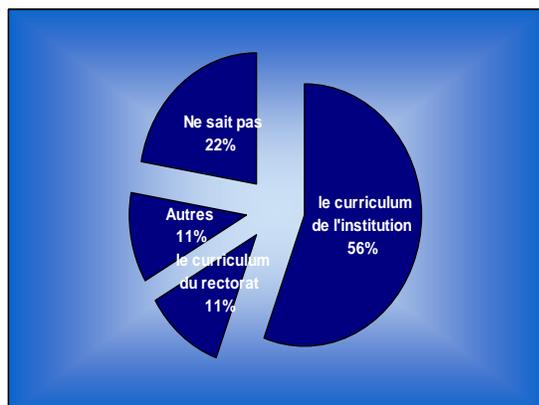
3.2.4.- CURRICULUM EN VIGUEUR

Le curriculum de formation en vigueur au niveau des ENI et CFEF est souvent celui prescrit par le ministère même s'il est, certaines fois amélioré par les responsables des institutions. En effet, plus de 65% des écoles normales utilisent au plus le curriculum officiel de 1989 contre seulement 14% qui disposent de leur propre curriculum. Quant aux autres, elles font un mélange. En témoigne le tableau suivant.

Tableau 9.- Répartition des écoles selon le curriculum utilisé

	Nb d'ENI	%
le curriculum officiel de 1984	5	7.0
le curriculum officiel de 1989	41	58.0
le curriculum de l'institution	10	14.0
Autres	1	1.4
le curriculum officiel de 1984 et de 1989	4	5,6
le curriculum officiel de 1984 et celui de l'institution	1	1.4
Le curriculum officiel de 1984 et autres	1	1.4
le curriculum officiel de 1984,1989 et celui de l'institution	1	1.4
Non réponse	7	9.8
Total	71	100.00

Par ailleurs, contrairement aux autres centres de formation, 56% des universités, soutenant que le **Rectorat de l'Université d'État ne dispose d'aucun curriculum**, utilisent le leur. Toutefois, 11% d'entre elles affirment utiliser le curriculum du Rectorat. En témoigne le graphique suivant.



Graphique 6.- Répartition des universités selon le curriculum utilisé

De plus, 79% des écoles disposent du document de curriculum. Il y a lieu de faire remarquer que

52.0% des écoles questionnées expérimentent ce document depuis moins de 5 ans. Un autre fait significatif est qu'il y a 17.0% des écoles qui l'utilisent depuis plus de 15 ans. En témoigne le tableau 7 qui suit.

Tableau 10.- Répartition des écoles selon le nombre d'années d'utilisation du curriculum.

	Nb d'ENI	%
Moins de 5 ans	37	52.0
5 à 9 ans	8	11.0
10 à 14 ans	6	9.0
15 ans et +	12	17.0
Ne répond pas	8	11.0
Total	71	100.00

Si le curriculum du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle est appliqué dans les institutions de formation, il a quand même subi des modifications afin d'être adapté aux besoins de l'heure. Les données de l'enquête montrent que 57% des écoles et 33.33% des universités l'ont fait ; et 22.54% l'ont fait au plus deux (2) fois. En témoignent le graphe 5 et le tableau 9.

Graphique 7.- Répartition des ENI selon qu'elles aient modifié leur curriculum ou non.

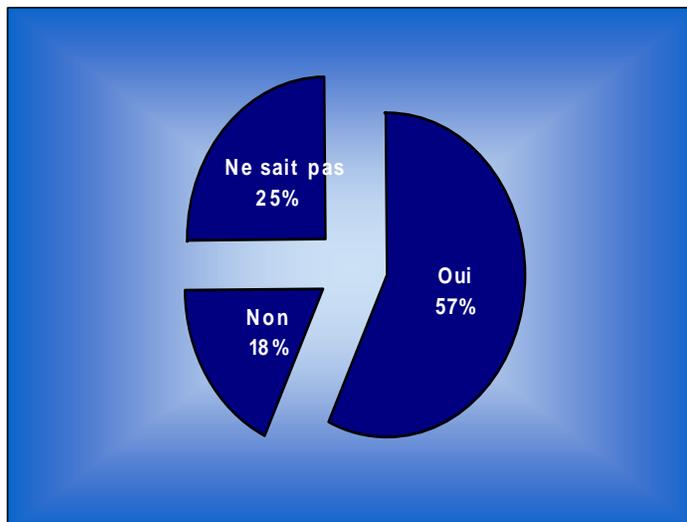


Tableau 11- Répartition des écoles selon le nombre de fois qu'elles aient modifié leur curriculum.

	Nb d'ENI	%
Une fois	7	9.9
deux fois	9	12.7
Chaque année	6	8.4
Plusieurs fois	2	2.8
Trois fois	2	2.8
Autant que possible	2	2.8
Pas de réponse	43	60.6
Total	71	100.0

A noter que dans 50% des cas, les personnels enseignants et administratifs participent dans la conception ou la révision (modification) du curriculum.

3.2.4.1.- Durée des programmes de formation

Par ailleurs, en ce qui concerne la durée des programmes de formation, elle varie d'une institution à l'autre. Autrement dit, la durée est de deux (2) à cinq (5) ans. Toutefois, on retrouve beaucoup d'institutions dont la durée du programme de formation est de trois (3) ans, soit 55.2%. De plus, 37% des établissements ont deux (2) sessions par année. Seulement 7.6% ont trois (3) sessions.

3.2.4.2. - sanctions des études

Toutes les institutions n'utilisent pas les mêmes méthodes pour sanctionner les études. Autrement dit, la sanction des études n'est pas uniformément répartie. En effet, dans environ 3% des écoles, les études sont sanctionnées par la présentation d'un mémoire. Mais, pour 52% des cas, il s'agit des examens officiels. Par contre, 19.4% des écoles utilisent les deux approches pour sanctionner les études. En témoigne le tableau suivant.

Tableau 12. - Répartition des écoles selon le mode de sanction des études.

	Nb d'ENI	%
La présentation d'un mémoire	2	2.8
La réussite aux examens officiels	37	52.1
La présentation d'un mémoire et la réussite aux examens officiels	14	19.7
Autres	3	4.2
La réussite aux examens officiels et autres	8	11.3
Pas de réponse	7	9.9
Total	71	100.0

En ce qui concerne les centres d'enseignement supérieur, le programme de formation est sanctionné par la présentation d'un mémoire.

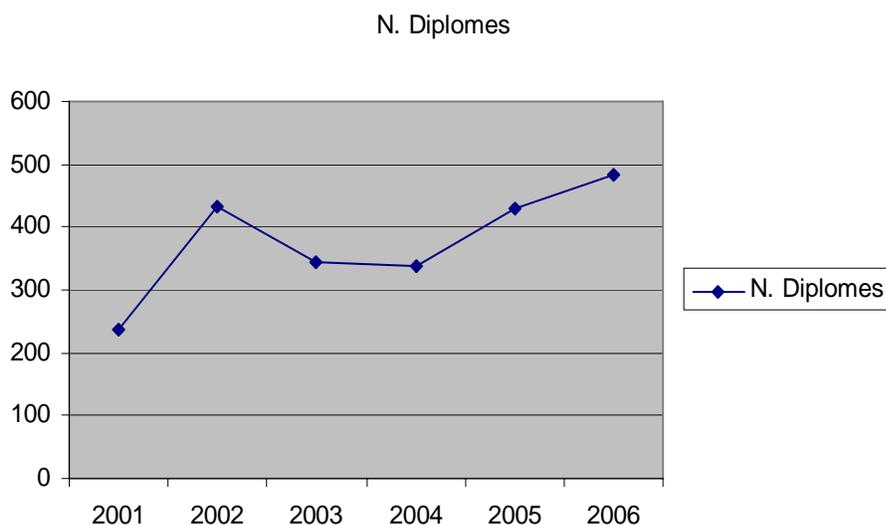
Mises à part les méthodes de sanction des études suscitées, les écoles utilisent parfois d'autres approches telles : l'examen de l'institution, la présentation d'un projet pédagogique par devant un jury, la préparation d'albums (sorte de Portfolio) et autres. Toutefois, elles ne sont pas nombreuses les écoles qui utilisent ces méthodes.

Très peu d'institutions ont répondu aux questions relatives aux statistiques portant sur les effectifs. Cela montre qu'en général, il y a une faiblesse au niveau de la gestion administrative des institutions. Les données ne sont pas traitées. Ceci reste un problème sérieux qu'il faut adresser dans le cadre d'un éventuel programme de financement des institutions de formation, car malgré que quelques données aient pu être trouvées, elles ne traduisent pas trop la réalité. Le pourcentage de répondants est d'ailleurs très faible et les données souvent incomplètes.

Toutefois, il apparaît utile de signaler qu'en ce qui concerne les **examens officiels**, tenant compte des besoins du système éducatif haïtien en personnel enseignant, sur un nombre d'étudiants inscrits évalué à 1444¹⁰ pour l'exercice 2005-2006, 1341 ont effectivement pris part aux examens et il n'y a eu que 588 admis ; soit un taux de 43,84% de réussite.

Par contre si nous considérons les informations fournies par les enquêtés nous verrons que les chiffres seraient encore moindres. En effet, au cours de cette année, 970 étudiants auraient participé aux examens officiels et moins de 500 les auraient réussi

Donc, les étudiants issus de ce niveau d'enseignement ne sont pas trop nombreux. C'est-à-dire il y a très peu de **diplômés**. Toutefois, lorsqu'on regarde la tendance il y a lieu de faire remarquer que la situation s'améliore d'année en année. Car entre 2001 et 2006 la tendance est à la hausse, avec parfois la présence de quelques creux. En témoigne le graphique suivant.



**Graphe 8.-
Evolution des
diplômés des ENI
de 2001 à 2006¹¹.**

¹⁰Tous les chiffres de ce paragraphe proviennent du MENFP, ce sont des statistiques officielles

¹¹ Les données à partir desquelles ce graphique a été construit ne sont pas du MENFP, donc ne traduit pas fidèlement la réalité

Au niveau de l'enseignement supérieur, 11% des universités ont eu, pour les trois (3) dernières années, respectivement 77, 99 et 86 diplômés.

Cet effectif réduit de diplômés sur le marché peut être expliqué par le fait que les étudiants sont très peu à présenter leur mémoire de sortie à la fin de leur étude. Or, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, **la méthode de sanction des études utilisée par les institutions universitaires est la présentation du mémoire**. Toutefois, il ressort que cette méthode constitue un obstacle pour certains étudiants à l'obtention de leur diplôme.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner le fait **qu'entre 2000 et 2006, selon les résultats de l'enquête, les universités non publiques n'ont eu aucun diplômé**. Tous les diplômés de cette période viennent d'universités publiques. Pour de plus amples informations, voir les tableaux en annexe à la fin du document.

3.2.5.- ORGANISATION DE STAGE

L'enquête a révélé que toutes les institutions prévoient dans leur programme une période de stage pour leurs étudiants. Cependant, le stage est moins courant au niveau des universités. Dans 98.51% des écoles ce stage est obligatoire et un rapport est prévu à la fin. Dans 85.07% des cas ce rapport est sanctionné par une note qui, souvent, est certificative à 58.21%. La période prévue pour le stage varie de deux (2) semaines à un (1) an. Le tableau suivant est assez significatif à ce sujet.

Tableau 13.- Répartition des écoles selon l'organisation du stage.

	Stage obligatoire		Soumettre un rapport		Sanctionné par une note		Note certificative	
	Nb d'ENI	%	Nb d'ENI	%	Nb d'ENI	%	Nb d'ENI	%
Oui	70	98.6	68	95.8	60	84.5	42	59.2
Non	1	1.4	2	2.8	7	9.9	17	23.9
Pas de réponse	0	0.0	1	1.4	4	5.6	12	16.9
Total	71	100.0	71	100.0	71	100.0	71	100.0

Par contre seulement 22% des universités prévoient une période de stage dans leur programme de formation ; et ce stage est obligatoire dans 11.1% des cas. Mais aucun rapport n'est exigé à la fin du stage. En témoigne le tableau suivant.

Tableau 14.- Répartition des universités selon l'organisation du stage.

	Stage obligatoire		Soumettre un rapport		Sanct./ une note	
	Univ.	%	Univ.	%	Univ.	%
Oui	1	11.1	0	0.0	0	0.0
Non	2	22.2	1	11.1	0	0.0
Pas de réponse	6	66.7	8	88.9	9	100.0
Total	9	100.0	9	100.00	9	100.00

De plus, au cours de l'année 2006-2007 les écoles ont 985 étudiants en stage pour le 1^e et 2^e cycles du fondamental ; 437 dans les trois (3) cycles du fondamental et 183 en stage dans le secondaire. Par contre, on rencontre beaucoup de stagiaires dans l'éducation préscolaire, soit 1063 étudiants.

Par ailleurs, pour la même année, les centres d'enseignement supérieur n'ont pas d'étudiants en stage dans l'enseignement fondamental (1^e, 2^e et 3^e cycles). Toutefois, 11% d'entre eux ont 100 étudiants en stage dans le secondaire et 65 d'entre eux ont réussi leur stage.

Cet état de fait met en relief une situation très préoccupante au niveau des **universités**. En effet, elles **accordent très peu d'intérêt au stage dans leur programme de formation des enseignants**.

En ce qui a trait à la **réussite des stages**, soulignons qu'ils ne sont pas nombreux ceux-là qui réussissent leur stage. En effet, en 2005-2006, dans 2.8% des centres de formation

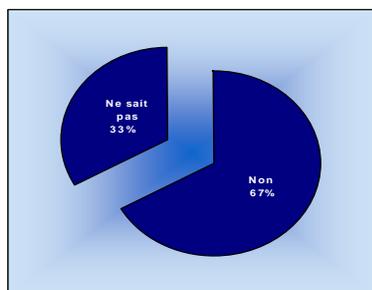
seulement un (1) seul étudiant a réussi son stage. Dans 35.21% des centres 77 étudiants au plus ont réussi leur stage, toujours pour la même année.

Quand on considère l'organisation des stages dans les centres d'enseignement (ENI, CFEF et Université), cela laisse entrevoir l'absence de rigueur de la part des responsables. En effet, on retrouve très peu d'étudiants en stage et quand on les envoie en stage un effectif non significatif réussit le stage.

Dans environ 50% des cas le lieu de stage est l'école d'application de l'établissement. Outre les écoles d'application, des écoles choisies au hasard et celles ayant un accord de partenariat avec l'établissement servent aussi de lieux de stage pour les étudiants.

En général, les stages ne sont pas rémunérés (70,4% des écoles). Lorsque c'est le cas, le montant varie entre 1000 et 2125 gourdes.

Dans le milieu universitaire, les stagiaires ne sont pas rémunérés. En témoigne le graphique suivant.



Graphique 9.- Répartition des universités selon que les stagiaires soient rémunérés ou non.

3.2.6. Conditions d'Admission

Les conditions d'admission sont : baccalauréat première partie et / ou baccalauréat 2^{ème} partie - examen écrit ou concours d'admission - Évaluation orale - Relevé de notes de la dernière classe fréquentée - photos d'identité - certificat de bonne vie et mœurs - certificat de santé.

Bien que les institutions forment des enseignants pour des niveaux différents – préscolaire, fondamental et secondaire – les exigences d'admission ne sont pas si différentes. Au fait la différence de base semble être celle-ci pour les étudiants des CFEF et du secondaire le **diplôme du baccalauréat deuxième partie est obligatoire**. Tandis que, pour les autres catégories on peut avoir réussi avec succès **la classe de seconde ou avoir terminé les classes de rhéto ou de philo**. Les diplômes du Bacc 1 ou du Bacc 2 ne sont pas obligatoires. La présentation de la fiche suffit. Les autres pièces exigées sont, de façon générale, deux photos, l'acte de naissance (original et une copie), le certificat de bonne vie et mœurs et le certificat de santé. Les pièces requises une fois soumises le candidat doit participer à un **concours d'admission**. En général, les textes du concours sont **préparés par le MENFP** et remis aux directeurs des institutions. Cependant, les universités préparent elles-mêmes leur texte pour l'examen d'admission.

Tableau 15- Répartition des ENI et CFEF selon les critères d'admission

	Nb d'ENI	%
Bacc 1 ou bacc 2	10	14.08
Fiche du bacc 1 ou 2	5	7.04
Concours d'admission	3	4.23
Bacc 1 ou 2 et concours d'admission et interview parfois	5	7.04
Réussir le test de la DFP/ MENFP	3	4.23
Photo, Frais, bac1,2 Certificat(santé,bonne vie) Act. naiss.	3	4.23
être catholique, et d'accord pr travailler ds lieu origine	3	4.23
Réussir le test de la DFP/MENFP+Bacc ou pas avec 7.5 de moyenne	1	1.41
Pas de réponse	38	53.52
Total	71	100.00

13 % des institutions de formation initiale organisent des **concours d'admission**. Donc, aucune note sur 10 n'est exigible comme seuil de réussite. Ces institutions fixent un nombre d'étudiants, par exemple 100, à accepter en début d'année scolaire ou universitaire. Les cent premiers seront sélectionnés sur une base méritocratique. Pour d'autres institutions de formation initiale, une note minimale de 5, 6 ou 7 sur 10 est obligatoire pour être admis.

Le tableau suivant permet de conclure que le concours d'admission est réalisé dans 53 établissements représentant environ 74.6% de l'ensemble des institutions. Les exigences de ces dernières ne sont pas les mêmes. Vingt quatre pour cent (24%) réclament une note minimale de 5 sur 10, 28.17% exigent 6 sur 10 de note minimale et 15.49%, les plus exigeants, acceptent les candidats moyennant une note minimale de 7 sur 10.

Tableau 16.- Concours d'admission / note minimale

Note minimale	Nombre d'institutions	Pourcentage %
0	1	1.41
1	1	1.41
3	1	1.41
4	1	1.41
5	17	23.94
5.5	1	1.41
5.8	1	1.41
6	20	28.17
7	11	15.49
Non précise	17	23.94
Total	71	100

Dans le cadre des ENI et CFEF, le candidat est soumis à une évaluation orale. De plus il doit payer des frais d'inscription dont le montant minimum est de *deux cent cinquante gourdes (Gdes 250.00)*.

La quasi-totalité des exigences est imposée par le MENFP qui détermine même les dates auxquelles doivent se tenir les examens d'admission. Les exigences du MENFP concernent les établissements publics et les privés. Les frais d'inscription sont des exigences des établissements de formation.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, c'est-à-dire le programme de formation des enseignants du secondaire, nous retrouvons encore les mêmes critères d'admission que les ENI et les CFEF. Ces critères d'admission sont le bacc. 1 ou 2, concours d'admission et le test de la DFP. Toutes les conditions présentées par ces institutions sont en parfaite relation avec celles édictées par le MENFP.

De plus, il n'y a pas de trop grande différence entre les institutions publiques et non publiques en ce qui concerne les conditions d'admission. Car toutes réclament au moins le bacc 1 ou 2 et le concours d'admission.

Par ailleurs, le concours ou l'examen d'admission consiste, pour les universités ou plus précisément pour les candidats à l'enseignement au secondaire, en une dissertation sur un sujet lié à l'éducation. Le thème ou la nature du test peut parfois changer suivant le département ou la discipline choisie.

Cependant, pour tous les autres programmes, le concours porte, de façon générale sur la communication française, la communication créole, les mathématiques et les connaissances générales.

3.2.7. COÛTS DE LA FORMATION

Le coût de la formation prend en considération trois (3) variables : frais payés à l'inscription, frais payés après l'admission et le montant versé soit par mois soit par trimestre soit par session.

En ce qui concerne les frais payés pour une année par les étudiants, le montant varie d'une institution à l'autre. En effet, les frais d'inscription varient entre 50 à 750 gourdes. Les frais moyens payés à l'inscription sont de 246.95 gourdes. Les frais modaux sont de 250gourdes. À signaler que cette distribution est très dispersée, car l'écart par rapport à la moyenne est très élevé. En témoigne le tableau suivant.

Tableau 17.- Répartition des écoles selon les frais payés à l'inscription

	Fréquence	Pourcentage
50	1	1.41
75	1	1.41
100	9	12.68
150	9	12.68
200	1	1.41
250	34	47.89
300	1	1.41
350	4	5.63
380	1	1.41
400	1	1.41
500	5	7.04
750	1	1.41
Ne répond pas	3	4.23
Total	71	100.00

Par ailleurs, le montant moyen payé après l'admission est de 2522.94 gourdes ; lorsque le paiement est effectué par année le montant moyen est **1,210.73**. En ce sens, le montant moyen annuel des frais payés par les étudiants lorsqu'on prend en compte les trois composantes est de 3,703.35 Gourdes. Nous devons souligner que là encore la distribution n'est pas uniforme, car les écarts par rapport à la moyenne sont très élevés.

Contrairement aux ENI et CFEF, le montant des frais payer à l'inscription varie entre 250 et 1000 gourdes à l'Université et aux centres d'études supérieures. En moyenne, les étudiants payent 564.29 Gourdes comme frais d'inscription. Après l'admission, ils payent un montant moyen de 2080.00 gourdes. **Lorsque le paiement se fait par année le montant versé en moyenne est 14,062.50 gourdes.** Donc en considérant les trois (3) composantes du coût, il ressort que le montant total payé annuellement par les étudiants est de **17,075.00 gourdes**. Nous devons attirer l'attention sur le fait qu'il y a beaucoup de disparités entre les universités en ce qui concerne le coût de la formation. En effet, l'écart par rapport à la moyenne est très élevé. A titre indicatif voyons le tableau suivant.

Tableau 18 : Montant des frais à payer annuellement

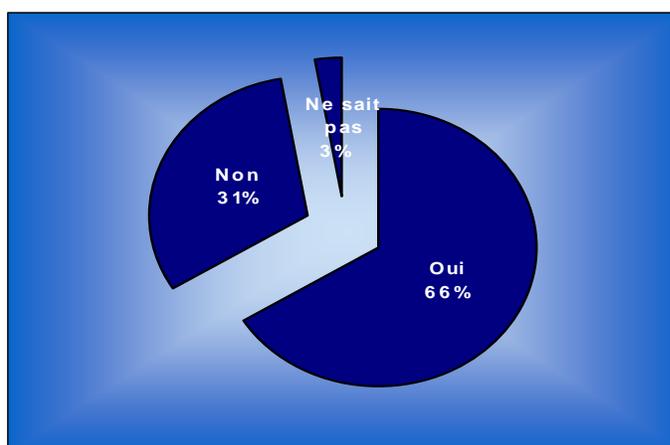
	Frequency	Percent
1750	1	11.11
2500	1	11.11
2750	1	11.11
61300	1	11.11
Non précisé	5	55.56
Total	9	100.00

3.2.8.- Financement et Bourses d'études

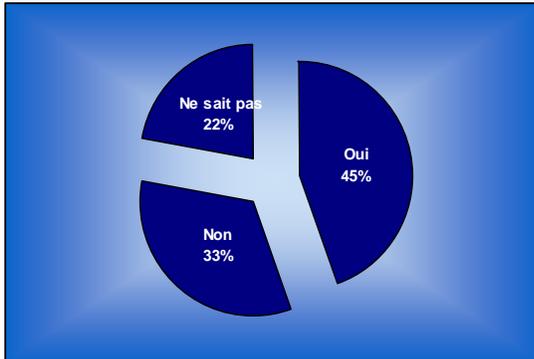
Une bourse d'études est une somme d'argent accordée pour permettre à son bénéficiaire de poursuivre une activité non rémunérée, les études en particulier. Au niveau de l'enquête auprès des établissements de formation d'enseignants, il a été demandé aux responsables d'établissements de répondre à cette question : « *L'institution offre-t-elle des bourses aux étudiants ?* »

L'analyse des données permet de conclure que 66.19% des établissements de formation offrent des bourses d'études aux étudiants (Graphique 7). La grande majorité des bourses accordées sont des bourses partielles (39.43%) et les critères de sélection sont surtout liés au besoin ; dans 56.8% des cas valides.

Graphique 10
Existence de Bourses
d'études offertes par les
Institutions



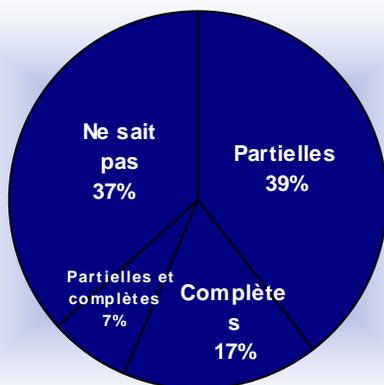
De plus, il convient de signaler que d'autres institutions octroient des bourses aux étudiants. Les institutions bénéficiaires sont très peu nombreuses ; moins d'une dizaine. Ces **institutions de financement** se retrouvent pour la plupart en Haïti et sont des institutions haïtiennes.



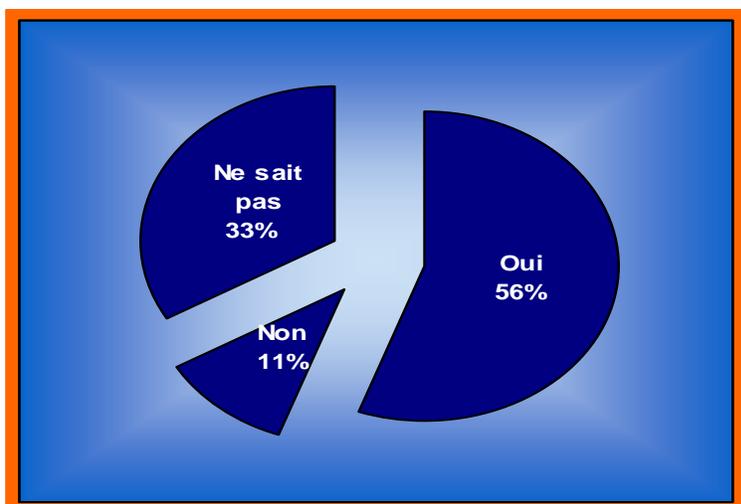
Graphique 11.- Répartition des universités selon qu'elles aient un programme de support financier aux étudiants ou non.

Lorsqu'on considère la situation au niveau de l'enseignement supérieur, l'écart n'est pas trop significatif par rapport aux ENI et CFEF. En effet, 45% des universités octroient des bourses aux étudiants. De plus, les critères de sélection des boursiers sont les mêmes pour les deux (2) types d'institutions.

Par ailleurs, les bourses accordées aux étudiants sont de trois (3) catégories. Il y a les bourses partielles, complètes et une combinaison des deux. En effet, 39.4% des institutions offrent des bourses partielles, 16.9% octroient des bourses complètes et 7% offrent des bourses complètes et partielles. En témoigne le graphique suivant.



Graphique 12.- Répartition des institutions de formation selon le type de bourse octroyé aux étudiants.



Graphique 13.- Répartition des institutions de formation selon qu'elles reçoivent de l'appui d'autres institutions ou non.

En ce qui concerne la relation des universités avec d'autres institutions, il y a lieu de faire remarquer que 56% d'entre elles bénéficient d'un soutien financier.

Toutefois, dans le cas des universités, les institutions définissent les modalités de financement. Parfois, elles utilisent des canaux intermédiaires. Dans d'autres cas elles fournissent une contre partie au paiement des enseignants.

Parfois, les institutions d'aide font des exigences aux bénéficiaires. En effet, 29% des centres bénéficiaires ayant répondu à la question déclarent qu'il est exigé aux étudiants de travailler dans des zones géographiques spécifiques, 17% dans des organisations spécifiques et 14% dans des systèmes scolaires spécifiques. En témoigne le tableau suivant.

Tableau 19.- Répartition des centres de formation selon la nature des conditions de financement

	Le bénéficiaire doit travailler dans					
	Zones spécifiques		Organisations spécifiques		Système scolaire Spécifique.	
	Nb d'Ecoles	%	Nb d'Ecoles	%	Nb d'Ecoles	%
Oui	2	3,0	1	1,0	1	1,0
Non	5	7,0	5	7,0	5	7,0
Non précisé	64	90,0	65	92,0	65	92,0
Total	71	100,0	71	100,0	71	100%

Par contre, lorsque les conditions ne sont pas respectées, comme pénalités on prévoit de retenir les diplômes décernés jusqu'au respect des conditions de financement. On retrouve cela dans seulement 20% des institutions bénéficiaires.

Dans le cas des centres universitaires nous ne retrouvons pas de pénalités.

3.2.8.1.- Liste des institutions de financement

Nom	Adresse	Institution de financement
Ecole Normale de Diquini	Diquini 63	Le bureau de la Mission adventiste en Haïti
Ecole Normale Frères	Delmas 95 ,no 15, Route de Frères	Eglise Baptiste conservatrice / Eglise Méthodiste Libre
Ecole Normale de Jérémie	12,rue Edmond Laforest	Direction Départementale d'éducation de Grande Anse / Eglise Méthodiste de Jérémie
Institut de formation d'Enseignantes jardinières	Grand rue Robillard, l'oiseau du Paradis Cap-Haïtien	Foyers d'enseignement primaire
Centre de formation et d'encadrement technique en éducation Préscolaire	Cayes	Eglise Mormon, World Vision
Université Episcopale d'Haïti	Port-au-prince	-----
Unité de formation de Beaumont, Pestel	Corail rue Père Bernier/ Cité Méda	Imagine (Association locale de développement) Fraternité Association Canadienne de développement

3.2.8.2.- Recommandations pour un éventuel Programme de Financement

Les répondants, bénéficiaires ou non de financement, ont été invités à donner leur opinion, à faire des recommandations dans le cadre de la conception ou de l'implantation d'un éventuel programme de financement des études de formation initiale des enseignants. Les responsables ont en grand nombre apporté leur point de vue. En effet, 55 d'entre eux, soit environ 87% de la population considérée, ont souligné les différents points à considérer dans le cadre d'un éventuel programme de financement des études pour enseignants. Les recommandations ont été regroupées suivant le thème sur lequel elles portent et sont résumés ci-dessous.

A. - Révision du curriculum - collatéral du programme

Un tel programme, selon les répondants, serait le bienvenu dans le milieu puisqu'il permettrait une réduction notable du taux d'abandon et faciliterait l'accès à bien de jeunes qui auraient voulu intégrer ce circuit de formation mais qui n'arrivent pas à le faire faute de moyens financiers. Les responsables soutiennent qu'un tel programme devrait aussi, tout en augmentant les effectifs, viser aussi l'amélioration de la qualité. Cette dernière passerait d'abord par une révision du curriculum de telle sorte qu'on puisse arriver à une formation standard pour tous, selon le niveau visé : préscolaire, fondamental ou secondaire

B. - Relation institutions de financement et de formation

Les promoteurs de cet éventuel programme ne devraient pas penser à établir une relation de bailleur ou de patron avec les institutions de formation. Cette relation doit se construire sur le respect et consister en une relation de partenariat où le bénéficiaire ne serait pas traité en assisté. Sur la base de ce partenariat les deux institutions pourraient ensemble établir des critères pour le choix des potentiels étudiants bénéficiaires et prévoir les pénalités en cas de non respect des normes préalablement définies.

Toutefois, les responsables d'institutions pensent déjà qu'un programme de financement de la formation des enseignants du fondamental et du secondaire devrait :

- **Être adressé aux étudiants**, certes, mais aussi aider à **doter les institutions d'ouvrages, de matériels didactiques et en général de moyens pour la recherche** ;
- **Financer directement les institutions**. Le choix des étudiants pourrait être assuré par les responsables de formation, seuls ou en accord avec l'institution de financement
- **Privilégier les critères de besoin d'abord et de performance ensuite ou allier les deux**. En effet, il y a tant d'étudiants qui décrochent faute de moyens financiers. Souvent, ils ont une grande performance académique mais sont

contraints d'abandonner. Il faudrait donc chercher à encourager ceux qui sont performants et aider ceux dont la situation économique est très précaire.

- **Susciter l'excellence en établissant des exigences de performance aux bénéficiaires.** Obliger ces derniers à travailler pendant un certain nombre d'années - entre 2 et 3 ans - dans une zone spécifique serait favorable pour l'éducation fondamentale et secondaire dans les zones reculées ;
- **Aider le Ministère dans le placement des diplômés, c'est-à-dire financer leur embauche.** Ces derniers devraient tout de suite être embauchés de façon que le financement ne soit une perte pour aucune des entités qui y ont été impliquées et pour le pays en général.

3.3.- Problèmes liés au Sous-secteur de la formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire

3.3.1.-LES OPPORTUNITES ET DÉFIS

L'un des objectifs de l'enquête était d'arriver à saisir les opportunités et défis liés aux programmes de formation initiale des enseignants et de comprendre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

L'on a pu constater que les opportunités et défis peuvent varier suivant les zones où évoluent les institutions. Cependant il y en a qui sont communs à toutes les institutions. Les plus courants sont consignés dans les listes ci dessous.

OPPORTUNITÉS

- Perception des enseignants face à la possibilité pour eux de contribuer à l'amélioration du système éducatif haïtien.
- Cette filière de formation permet aux jeunes de trouver plus facilement un emploi et de résoudre certains problèmes d'ordre économique.

- Ce programme de formation permet aux responsables des institutions de formation des enseignants et aussi à ces derniers de participer à la formation des citoyens du pays, de former des générations.
- Aider à rendre le pays plus compétitif, à contribuer à son développement.
- Doter les étudiants d'outils leur permettant de résoudre les problèmes sociaux.
- Plus d'enseignants qualifiés au niveau de la petite enfance

DÉFIS

- Faible niveau des candidats, sortants du secondaire, surtout en français et matières de base.
- Faible salaire des enseignants dans le milieu.
- Difficultés de trouver des professeurs qualifiés pour la formation des enseignants du fondamental et du secondaire
- Dévalorisation du métier d'enseignant
- Faibles moyens économiques des étudiants.
- Faibles moyens financiers et matériels.
- Inexistence de bibliothèque spécialisée et manque de moyens technologiques pour la recherche.
- Retour des élèves maîtres dans leur zone d'origine.
- Absentéisme (surtout pour les écoles publiques).

3.3.2. Problèmes liés à la formation enseignante, la condition enseignante et à la carrière d'enseignement

De nombreux problèmes ont été signalés par les répondants et qui entravent en quelque sorte le bon déroulement des programmes de formation d'enseignants. Les répondants ont été là encore très nombreux à soulever les problèmes liés à la formation enseignante, à la condition enseignante et à la carrière d'enseignement.

3.3.2.1.- Les Problèmes

Pour eux il n'y a pas véritablement une carrière d'enseignant. En effet, par vocation quelqu'un peut passer toute sa vie dans la profession sans avoir à bénéficier d'une promotion quelconque. On rentre « petit professeur salarié » et on meurt « petit professeur salarié » ; on ne grandit pas. Au niveau de la rémunération des enseignants, non seulement le salaire de ce professeur risquerait de passer toute sa vie avec le même salaire.

En ce qui a trait à la condition enseignante, elle est très précaire, révoltante même car disent-ils une ménagère dans une institution publique ou un travailleur de camion reçoit un salaire plus décent qu'un professeur. De plus le professeur travaillant au niveau du secteur privé ne bénéficie d'aucun avantage, même pas d'une assurance-vie comme pour ceux du secteur public.

Nombre de problèmes liés à la formation enseignante ont été soulevés. Ils ont en général porté sur :

- Le faible niveau des élèves en provenance du secondaire
- Le faible niveau de qualification des formateurs au niveau des écoles normales - le français est un véritable problème
- Le faible niveau économique des étudiants qui souvent abandonnent parce qu'ils ne peuvent pas payer les frais exigés par les institutions de formation
- Absence de formation continue pour les enseignants à tous les niveaux.
- La formation est très théorique - Il n'y a pas de structures pour la recherche - pas de bibliothèque - et les matériels pédagogiques et didactiques font énormément défaut.
- Le manque de gouvernance du secteur. L'État n'y joue pas son rôle de régulateur. Il ne s'implique que trop peu. Le partenariat public - privé est presque inexistant.

3.3.2.2. - Les Pistes de Solutions

Relativement aux problèmes évoqués certaines pistes de solutions ont été proposées.

- L'Etat devait trouver une stratégie de revalorisation de la fonction enseignante.
- Un programme de formation continue devait être disponible pour les enseignants.
- Les écoles normales privées reconnues devaient être subventionnées par l'État et les études des élèves - maîtres financées par d'autres institutions.
- Le salaire des enseignants devait être repensé et l'Etat devait pouvoir fixer un salaire minimum pour les enseignants du privé et permettre qu'ils puissent bénéficier des mêmes avantages sociaux que ceux du secteur public.
- Les frais à payer pour les étudiants dans le cadre de leur formation devaient être fixés par le MENFP.
- Les structures dans les écoles normales devaient être renforcées.
- Les MENFP devait trouver les moyens pour embaucher les étudiants dès la fin de leur formation puisqu'il y a une demande de professeurs qualifiés dans le milieu.
- Prévoir des primes pour ceux qui s'engagent dans la carrière de l'enseignement et prévoir des primes d'éloignement pour ceux qui sont déplacés de leur environnement habituel.
- Construire des écoles de 12 classes : 9 pour le fondamental et 3 pour la petite enfance.

Conclusion

Cette étude sur les institutions de formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire fonctionnant à travers le pays ne s'est pas réalisée sans difficultés. Les problèmes les plus importants réfèrent en tout premier lieu au comportement de certains responsables d'institutions face à l'enquête.

Dès fois ils se montrent très sceptiques par rapport aux objectifs mais apportent quand même leur collaboration. Leur doute vient du fait que ces démarches, trop souvent restent sans aucune suite, ou qu'une institution, dans le cadre d'une pareille activité, ne déclare jamais ses vrais mobiles.

Certains responsables ont refusé de participer à l'enquête. Ils n'ont pas tous utilisé la même stratégie. Certains le disent ouvertement à l'enquêteur qui n'a alors d'autre choix que de partir ; d'autres empruntent des voies détournées qui montrent clairement qu'ils ne veulent pas contribuer à la réalisation de l'enquête. Ainsi, bien que le **nombre d'institutions répertoriées soit légèrement supérieur aux données de départ**, il y a des institutions qui n'ont pas été saisies.

D'autre part, certaines institutions ont accepté de fournir les informations, mais de façon partielle. Celles relatives au coût des études et plus particulièrement au financement ont été scrupuleusement gardées. Donc, dans ces cas là, les instruments d'enquête¹² n'ont été remplis que partiellement, et de façon délibérée.

Il est toutefois important de souligner que si certaines institutions ont choisi de ne pas répondre à certaines questions, d'autres n'ont pas pu le faire tout simplement parce que les

¹² Ils ont été au nombre de trois: La fiche signalétique, le questionnaire et le document d'indicateurs additionnels. Voir annexe.

données ne sont pas disponibles. En effet la majorité des institutions visitées n'a pas été en mesure de fournir les informations sur les effectifs. Elles n'ont pas l'habitude de les compiler ni de les utiliser pour contrôler l'efficacité de l'institution ou autre. De plus, quand elles ont les chiffres globaux, nombre d'institutions n'ont pas la classification suivant le genre. Au fait, très peu d'institutions, pas plus de 20% ont répondu aux documents d'indicateurs additionnels. Ceci montre une faiblesse dans la gestion des institutions sous étude et la nécessité d'un renforcement dans le cadre d'un éventuel programme de financement des études des potentiels candidats au métier d'enseignant. Cette situation devait toutefois être prise en compte dans la détermination des critères de choix des institutions bénéficiaires.

Les résultats de l'étude ont permis toutefois de comprendre le **fonctionnement des institutions de formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire**. Sur ce, il apparaît important de préciser que

Les institutions sus-mentionnées

- ◆ **Sont relativement jeunes.** La grande majorité a vu le jour au cours des dix dernières années
- ◆ **Se divisent en trois grandes catégories :**
 - **Les Écoles Normales d'Instituteurs (ENI)** pour les deux premiers cycles du fondamental et les **Écoles Normales d'Instituteurs pour le Préscolaire (ENIP)**
 - **Les Centres de Formation pour l'Enseignement Fondamental (CFEF)**
 - **Les Universités**
- ◆ **Fonctionnent généralement dans l'après-midi, à partir de trois heures.** Ceci devait faire l'objet d'une étude particulière ou simplement être modifié, parce qu'à ce moment de la journée, les professeurs sont très fatigués pour avoir travaillé toute la journée à d'autres niveaux et les étudiants aussi.
- ◆ **N'ont pas, en général, une reconnaissance légale.** Seulement 18% des institutions non publiques inventoriées sont accréditées

- ◆ Publiques ou privées, exigent, **outre les conditions d'admission imposées par le MENFP**, le paiement de **frais d'inscription** dont le montant minimal est de 250 gourdes. Les conditions d'admission se différencient seulement au fait que pour les CFEF et les enseignants du secondaire le certificat du Baccalauréat deuxième partie est requis.
- ◆ **Utilisent**, dans la majeure partie des cas, **le curriculum du MENFP**, auquel elles apportent de **modifications** auxquelles sont souvent **impliqués les enseignants**. Il convient toutefois de noter que les **universités** utilisent elles mêmes **leur propre curriculum** en raison du fait que le Rectorat n'en dispose pas.

Les programmes de formation pour les enseignants du fondamental sont sanctionnés par des examens officiels, écrits et oraux et également un stage dont le rapport est presque toujours obligatoire. Pour les enseignants du secondaire, c'est-à-dire au niveau des universités, outre une note minimale de 60 ou 65 exigée pour chaque matière, les étudiants sont tenus de présenter un mémoire. Ils sont par ailleurs peu nombreux à le faire. **Aussi, dans cette filière préfère-t-on parler de finissants que de diplômés**

- ◆ **Reçoivent, pour la plupart - moins de 12% - du financement d'institutions partenaires.** Elles octroient cependant, des **bourses d'études**, le plus souvent **partielles, aux étudiants.** Les institutions partenaires sont presque toujours, des institutions haïtiennes établies en Haïti.

De nombreux problèmes ont été soulevés par les responsables d'institutions publiques et non publiques. Mais nombreux d'entre eux auraient pu être solutionnés assez facilement soutiennent ces responsables s'il y avait une plus grande prise en charge du sous-secteur par le gouvernement. Il faut disent-ils, **une bonne gouvernance de la filière** de formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire.

L'on a pu constater, au cours de la mise en œuvre de l'enquête que certaines institutions ont disparu ; d'autres les ont toutefois remplacées et le nombre s'en va donc croissant. Cependant une analyse de l'organisation des programmes, du nombre d'heures de travail journalier jointe au nombre de réussite aux examens officiels, pour les écoles qui ont pu fournir ces informations porte à se questionner sur la qualité de la formation dispensée dans certains établissements.

Cependant, au cours de l'étude, deux institutions ont attiré l'attention.

La première parce qu'elle **fournit une formation à distance**, - les étudiants peuvent se retrouver n'importe où dans le pays - et les étudiants réussissent toujours aux épreuves officielles.

La deuxième parce que sa **véritable condition d'admission est la volonté** de celui ou celle qui se présente. Elle n'a pas besoin de réussir le test. C'est fait pour vérifier son niveau de formation. Cette politique s'explique par le fait que quand les gens arrivent, ils ont déjà une École Normale qui fonctionne et dont ils confient la gestion à quelqu'un d'autre. A ce moment, la personne est très motivée et peut donner le meilleur d'elle-même.

Le candidat subit donc le test et, suivant la note obtenue, est envoyé à une classe donnée. Ceux qui obtiennent 7,5 points ou plus sur 10 auront à intégrer directement le programme de l'École Normale qui s'étale sur trois années. Les autres, selon la note obtenue auront à passer une à trois ans dans l'établissement avant de passer à l'École Normale proprement dite. Tenant compte du fait que certains candidats de bon niveau sont admis carrément en deuxième année, le programme s'étale donc sur une période de deux à six ans, selon le niveau du candidat à l'admission.

Ce sont donc deux cas bien particuliers qui ont été relevés au cours de l'enquête.

ANNEXES

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DIRECTION DE LA FORMATION ET DU PERFECTIONNEMENT
SERVICE DE LA FORMATION INITIALE**

**PLAN D'ÉTUDES DES ÉCOLES NORMALES POUR L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
REPARTITION HORAIRE HEBDOMADAIRE**

Deuxième année

	Horaire Hebdomadaire
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formation académique:</u> (Suite) <ul style="list-style-type: none"> 1. Créole production orale et écrite 2. Français production orale et écrite 3. Mathématiques 	<p>1</p> <p>3</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formation en Méthodologie de l'enseignement des matières de l'école fondamentale (Méthodologie spécifique)</u> <ul style="list-style-type: none"> 18. Enseignement de la lecture et de l'écriture (1, 2, 3, et 4è années) 19. Enseignement du langage oral et écrit (1, 2, 3, et 4è années) 20. " " " De l'orthographe et du vocabulaire (2, 3 et 4) 21. " " " de la grammaire et de la conjugaison (3, 5 et 5) 22. " " " Des Mathématiques (1, 2, 3 et 4) 23. " " " Des sciences sociales (1, 2, 3 et 4) 24. " " " Des sciences expérimentales (1, 2, 3, et 4) <ul style="list-style-type: none"> . Fabrication et utilisation de matériel d'Enseignement . Pratique d'Enseignement de ces disciplines à l'école d'application tout le long de ces études 	<p>2</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>1</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formation en Sciences de l'éducation (Discipline d'appui à l'enseignement apprentissage)</u> <ul style="list-style-type: none"> 25. Psychologie de l'enfant et de l'adolescent 26. Philosophie de l'éducation 27. Evaluation et docimologie 28. Education communautaire et en matière de population <ul style="list-style-type: none"> Education préscolaire Pédagogie générale 29. Méthodologie générale 	<p>2</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>1</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Formation Para- Educative <ul style="list-style-type: none"> Activités culturelles et sociales Réalisation de projets à l'école <ul style="list-style-type: none"> . Animation pédagogique Soutien à des projets communautaires Formation à l'alphabétisation <ul style="list-style-type: none"> . Bibliothèque- recherches – travaux individuels 	<p>2</p> <p>1</p>
<i>Total Heures</i>	30 Hres

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DIRECTION DE LA FORMATION ET DU PERFECTIONNEMENT
SERVICE DE LA FORMATION INITIALE**

**PLAN d'ÉTUDES DES ÉCOLES NORMALES POUR L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
REPARTITION HORAIRE HEBDOMADAIRE**

Troisième année

	Horaire Hebdomadaire
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formation académique:</u> (Suite) <ul style="list-style-type: none"> 1. Créole production orale et écrite 2. Français production orale et écrite 3. Mathématiques 	2h 1 1
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formation en Méthodologie de l'enseignement des matières de l'école fondamentale (Méthodologie spécifique)</u> <ul style="list-style-type: none"> 30. Enseignement de la lecture et de l'écriture (5è, et 6è années) 31. Enseignement du langage oral et écrit (5è, et 6è années) 32. " " " De l'orthographe et du vocabulaire (5è et 6è) 33. " " " de la grammaire et de la conjugaison (5è et 6è) 34. " " " Des Mathématiques (5è et 6è) 35. " " " Des sciences sociales (5è et 6è) 36. " " " Des sciences expérimentales (5è et 6è) <ul style="list-style-type: none"> . Elaboration de plan de leçon / fabrication de matériel . Stage de responsabilité : 4 à 6 semaines consécutives 	3 2 2 2 2 2 2 2 2
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formation en Sciences de l'éducation</u> <ul style="list-style-type: none"> 37. Psychologie de l'apprentissage ou psychopédagogique 38. Organisation et administration scolaire, gestion de classe Education préscolaire Pédagogie générale Méthodologie générale Education communautaire et en matière de population 	2h 2h 2h 1 1 1
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Activité Extra curriculaires ou para- éducatives</u> <ul style="list-style-type: none"> Activités culturelles et sociales/ assemblée . Animation pédagogique Finalisation des activités pratiques . Bibliothèque- recherches – travaux individuels Elaboration du rapport de stage et 	2 1
<i>Total Heures</i>	30 Hres

ANNEXE 2

PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE LA LICENCE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION (FSED) DE L'UNIVERSITÉ EPISCOPALE D'HAÏTI (UNEPH)

A.- Objectifs :

La licence de Sciences de l'Éducation de l'UNEPH a pour objectif de former des enseignants pour le préscolaire, l'école primaire et le secondaire, ainsi que des cadres éducatifs capables d'adapter les programmes et les méthodes d'enseignements aux besoins des apprenants et aux moyens disponibles.

Elle doit aussi amener l'ensemble des étudiants à une réflexion critique sur l'éducation et ses méthodes, afin de les conduire à proposer des alternatives à un type d'enseignement uniquement fondé sur la mémorisation qui est trop souvent pratiqué en Haïti.

Les étudiants en licence de Sciences de l'Éducation devront acquérir les connaissances, compétences et savoir-faire suivants :

- communiquer clairement et correctement dans les langues d'enseignement (créole et français), à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante
- Maîtriser les connaissances nécessaires dans les matières fondamentales : Créole, Français, Mathématiques, Sciences Sociales, sciences expérimentales...
- Connaître les différentes méthodes d'enseignement et savoir évaluer leur pertinence en fonction des contenus, des apprenants et du contexte
- Lire et comprendre un curriculum, cerner ses limites et pallier ses lacunes.

- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage adaptées aux contenus à faire apprendre et aux élèves concernés
- Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances
- Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe, en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel
- Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves, en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école
- Prendre conscience de la place et du rôle possible de l'école dans son environnement communautaire
- Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions
- Intégrer le rôle de l'école dans l'apprentissage de la démocratie et la formation de citoyens responsables.

Contenu de la licence

Nom	Nombre de crédits	Pré requis
<p align="center">Disciplines fondamentales. Révisions - mise à niveau</p>	<p align="center">(27 crédits)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Français I et II (6crédits) ▪ Communication française orale I et II (6crédits) ▪ Écriture du créole (3 crédits) ▪ Mathématiques I et II (6 crédits) ▪ Sciences Expérimentales (3 crédits) ▪ Sciences Sociales (3 crédits) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Français I ▪ Communication française orale I ▪ Mathématiques I

Cours Indispensables	<p align="center">(9 crédits)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction à l'Informatique (3 crédits) ▪ Méthodologie Universitaire générale (3 crédits) ▪ Ethique 	Aucun
Didactiques et Méthodologie de l'enseignement	<p align="center">(39 crédits)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodologie de l'enseignement et stage d'observation (3 crédits) ▪ Planification, organisation et techniques d'enseignement (3 crédits) ▪ Analyse et préparation du curriculum (3 crédits) ▪ Didactique générale (3crédits) ▪ Didactique du français (3 crédits) ▪ Didactique des Mathématiques (3 crédits) ▪ Didactique des Sciences Expérimentales (3 crédits) ▪ Didactique des Sciences Sociales (3 crédits) ▪ Gestion de la classe ▪ Organisation des Maternelles (3 crédits) ▪ Communication Humaine et sociale (3 crédits) ▪ Mesure et évaluation des apprentissages (3 crédits) ▪ Création et production de matériel didactique (3 crédits) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodologie de l'enseignement ▪ Français II ▪ Mathématiques II ▪ Sciences Expérimentale ▪ Sciences Sociales
Nom	Nombre de crédits	Pré requis
Problématiques pédagogiques contemporaines d'Haïti	<p align="center">(18 crédits)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Problèmes linguistiques français - créole (3 crédits) ▪ Environnement Communautaire (3crédits) ▪ École, démocratie et citoyenneté (3 crédits) ▪ Ecologie et problèmes environnementaux à l'école (3 crédits) ▪ Santé en milieu scolaire (3 crédits) ▪ Andragogie (3 crédits) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Français II et Créole

<p>Cours de Spécialisations diverses</p>	<p>(12 crédits)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Education à distance (3 crédits) ▪ Technique Audio-visuelle (3 crédits) ▪ Utiliser les ressources d'Internet en éducation (3 crédits) ▪ Esthétique générale et dessin à l'école (3 crédits) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction à l'informatique.
<p>Principes d'administration scolaire</p>	<p>(15 crédits)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes généraux d'administration (3 crédits) ▪ Administration scolaire (3 crédits) ▪ Statistiques I (3 crédits) ▪ Supervision pédagogique (3 crédits) ▪ Législation scolaire (3 crédits) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes généraux d'administration
<p>Sciences de l'Éducation</p>	<p>(27 crédits)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction à l'éducation I et II (6 crédits) ▪ Philosophie de l'éducation - histoire des idées éducatives (3 crédits) ▪ Psychologie générale (3 crédits) ▪ Développement humain et apprentissage (3 crédits) ▪ Relations humaines (3 crédits) ▪ Sociologie de l'éducation (3 crédits) ▪ Initiation à la recherche (3 crédits) ▪ Elaboration du mémoire de licence. (3 crédits) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction à l'éducation ▪ Psychologie générale

❖ Stages pratiques d'enseignement (pour 3^{ème} et 4^{ème} années) (3 crédits)

❖ Mémoire de fin de licence (10 crédits)

NB : Conditions pour obtenir la licence : Obtenir 110 crédits + les dix crédits du mémoire de fin de licence, soit 120 crédits. Le stage pratique est obligatoire.

ANNEXE 3

PRESENTATION DU PROGRAMME DE LICENCE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION/ CREFI

Objectifs :

Les cours offerts par le CREFI reflètent ou traduisent la volonté :

- D'apporter des solutions et réponses aux causes profondes du mal développement haïtien.
- D'articuler une réflexion nationale sur la base de recherche théoriques et empiriques.
- De stimuler la communauté scientifique en parachevant leur formation par la co-promotion avec les Universités étrangères.

Contenu du Programme de la licence :

	Code	Intitulés	CHARGES HORAIRE S
1.	Philo 1001	Philosophie (les grands courants philosophiques)	30
2.	Educ 1002	Introduction aux Sciences de l'éducation	60
3.	Métho. 1003	Méthode de travail intellectuel	45
4.	PSP 1004	Psychologie (les grandes Ecoles)	30
5.	Socio 1005	Sociologie (les grandes Ecoles)	30
6.	Stat 1006	Statistiques descriptives	45
7.	Bio 1007	Biologie du comportement humain	30
	Code	Intitulés	CHARGES

			HORAIRES
8.	Ling 1008	Langue Créole I	30
9.	Ling 1009	Langue Français I	45
10.	Educ 1010	Histoire de l'éducation	45
11.	Ling 1011	Langue Moderne (Espagnol)	45
12.	Ling 1012	Langue Moderne (Anglais)	30
13.	Philo 1013	Philosophie (Epistémologie)	30
14.	Ling 1014	Linguistique appliquée à l'Éducation	30
15.	Psycho 1015	Psychologie (théories, méthodes et concepts)	30
16.	Philo 1101	Philosophie I	30
17.	Philo 1102	Philosophie et histoire de l'Éducation	30
18.	Méthodo. 1103	Méthodologie générale de l'enseignement	30
19.	Psycho. 1104	Psychologie des apprentissages scolaires	30
20.	Socio 1105	Sociologie (théories et concepts)	30
21.	Educ 1106	Méthodologie générale de l'enseignement	30
22.	Psp 1107	Psychologie des apprentissages scolaires	30
23.	Psp 1108	Psychologie du développement humain	30
24.	Ling 1109	Sociolinguistique et lecture écriture du créole	30
25.	Ling 1110	Langue française II	30
26.	Anthropo 1111	Anthropologie culturelle, Histoire et culture haïtienne	45
27.	Psy 1112	Séminaire de Psychologie de la famille haïtienne	15
28.	Psy 1113	Séminaire de santé mentale des élèves à l'école	15
29.	Méthodo 1114	Méthodologie de la recherche Qualitative	60
30.	Méthodo 1115	Séminaire Méthodes et Techniques de recherches en Sciences de l'Éducation	15
31.	Méthodo 1201	Méthodologie de la recherche en sciences de l'éducation	30
32.	Philo 1202	Philosophie II	30
33.	Stat. 1203	Statistiques I	30
34.	Educ. 1204	Gestion de la classe et micro enseignement	30
	Code	Intitulés	CHARGES

			HORAIRES
35.	Educ. 1205	Atelier de didactique spéciale (français, anglais, sciences naturelles et Math)	45
36.	Educ. 1206	Evaluation des politiques et des systèmes éducatifs	30
37.	Educ. 1207	Evaluation Pédagogique	30
38.	Socio. 1208	Sociologie de l'Éducation	30
39.	Educ. 1209	Séminaire de Psychologie de la famille haïtienne	30
40.	Educ. 1210	Conception et Élaboration de Curriculum	30
41.	Educ. 1211	Stage d'intervention en milieu éducatif	60
42.	Educ. 1301	Education des adultes et alphabétisation	30
43.	Educ. 1302	Education comparée des systèmes éducatifs	30
44.	Educ. 1303	Législation scolaire	30
45.	Educ. 1304	Ethique Appliquée	30
46.	Philo 1305	Mangement de l'école	30
47.	Stat. 1306	Ecole et communauté	30
48.	Educ. 1307	Psychologie et Éducation des enfants avec et adolescents inadaptés	30
49.	Educ. 1308	Stage en milieu éducatif	60
50.	Educ. 1309	Encadrement des stages et conduites des travaux dirigés, préparatoire aux mémoires	30
51.	Educ. 1310	Statistique II	30
52.	Socio. 1311	Technologie Educative	30
53.	Educ. 1312	Informatique appliquée	30
54.	Educ. 1313	Dynamique de Groupe	30

Cours Obligatoires :

Codes	Intitulés	Charges horaires
Adm 5031	Analyses et théories des organisations	15
Bio 1007	Biologie du comportement Humain	15
Educ 1210	Conception et élaboration du curriculum	15
Educ 1010	Histoire de l'Éducation	15
Info 1312	Informatique	15
Educ 1001	Introduction aux sciences de l'Éducation	15
Educ 1106	Méthodologie générale de l'enseignement	30
Méthodo 1103	Méthodologie de la Recherche	30
Philo 1102	Philosophie de l'Education	30
Codes	Intitulés	Charges

			horaires
Philo	1001	Philosophie de la connaissance	30
		Planification de Gestion des Projets éducatifs	30
Psycho	1104	Psychologie	30
Psp	1108	Psychologie du Développement Humain	30
Socio	1105	Sociologie Générale ou Théories Sociologiques	30
Educ	1308	Stages en Milieu Educatif	60
Educ	1211	Stage d'intervention	30
Stat	1203	Statistiques I	30
Stat	1310	Statistiques II	30
Psy	1112	Séminaire de Psychologie de la Famille Haïtienne	15
Psy	1113	Séminaire de Santé Mentale des Elèves à l'Ecole	15
Educ	6080	Séminaire d'Education Sexuelle et Education à la Prévention du SIDA ET MST	30
Educ	1205	Atelier de Didactique Spéciale	45
Educ	1206	Evaluation des politiques et des systèmes	30
Educ	1207	Evaluation Pédagogique	30
Socio	1208	Sociologie de l'Education / un séminaire obligatoire	30
Educ	1302	Séminaire d'Education Comparé	30

Ateliers de Didactique - Educ 1205

INTITULÉS	CHARGES HORAIRES
Atelier des Langues Vivantes : le français, l'anglais	15
Atelier de Méthodologie Spéciale d'Enseignement des Mats	15
Atelier Spécial d'Enseignement des Sciences Sociales	15
Atelier de Méthodologie Spéciale d'Enseignement des Sciences Naturelles	15

(Deux de ces ateliers sont à choisir)

ANNEXE 4

PROGRAMME DE LICENCE EN ÉDUCATION : UNIVERSITE INDEPENDANCE DE L'ARTIBONITE

Objectifs

Licence en Sciences de l'Éducation, avec les options suivantes :

Physique et Mathématiques, philosophie et Belles Lettres, Sciences Sociales et Belles Lettres.

Le programme vise le développement des compétences et habiletés des étudiants dans les domaines de formation générale, la formation professionnelle et la formation disciplinaire pour leur permettre de poursuivre leurs études ou de devenir des enseignants compétents dans le secondaire.

Session 1

Code	Intitulés	Nombre de Crédits
Com 1001	Méthodologie du travail intellectuel	3
Com 1002	Communication Française	3
Eco 1003	Economie de l'Éducation	3
Edu 1004	Pédagogie Générale	3
	Introduction aux Sciences de la communication	3

Session 2

Code	Intitulés	Nombre de Crédits
Soc 1010	Introduction à la Sociologie	3
Psy 1016	Introduction à la Psychologie	3
Pol 2001	Introduction aux Sciences politiques	3
Phi 1020	Philosophie de l'éducation	3
Soc 1022	Analyse Sociale de l'éducation	3
Edu 1005	Histoire de l'Éducation	3

Session 3

Code	Intitulés	Nombre de Crédits
Edu 1008	Didactique générale	3
Psy 2216	Psychologie Cognitive	3
Edu 2020	Les théories contemporaines de l'éducation	3
Psy 2217	Psychologie du Développement	4
Psy 2022	Psychologie Sociale	3
Lin 3001	Introduction à la linguistique	3

Session 4

Code	Intitulés	Nombre de Crédits
Psy 2025	Psychologie de l'Apprentissage	3
Edu 2030	Curriculum, Mesure et Evaluation	3
Edu 3003	Technologie de l'Éducation	3
Adm 2033	Correspondance Administrative	3
Edu 2035	Gestion de classe et Discipline	3
Edu 2040	Pédagogie de projet et innovations Pédagogiques	3

Session 5

Code	Intitulés	Nombre de crédits
Adm 3010	Leadership Educationnel	3
Adm 3015	Administration Scolaire	3
Adm 3020	Système Educatif Haïtien et Législation scolaire	3
Soc 3040	Méthodologie de la Recherche	3
Adm 3025	Supervision Pédagogique	3

Session 6

Options : Belles Lettres et Philosophie

Code	Intitulés	Nombre de crédits
Phi 4001	Philosophie générale	3
Com 4005	Didactique de la Littérature	3
Phi 4010	Didactique de la Philosophie	3
Phi 4015	Epistémologie	2
Com 4020	Langue et Société	2
Com 4025	Le Langage Littéraire	3
Com 4030	Communication Créole (Grammaire méthodique du créole, étude de textes en rapport avec la Littérature)	2

Session 7

Code	Intitulés	Nombre de Crédits
Phi 4035	Logique	2
Com 4040	Ethique et Morale	2
Com 4045	Littérature Française	4
Com 4050	Littérature Haïtienne	4
Com 4060	Littérature Comparée	3

Session 8

Code	Intitulés	Nombre de Crédits
Phi 4065	Métaphysique	2
Phi 4070	Philosophie Ancienne	2
Phi 4075	Descartes, Kant, Russel, Nietzsche et Marx	4
Com 4080	Littérature Haïtienne	4
	Projet de Sortie	5

Option : Sciences Sociales et Belles Lettres

Session 6

- Didactique des Sciences Sociales
- Didactique de la Littérature
- Histoire Ancienne
- Histoire du monde Contemporain
- Langue et Société
- Littérature Française
- Littérature Haïtienne
- Communication Créole (Grammaire méthodique du créole, étude de textes en rapport avec la Littérature)

Session 7

- Economie et Société
- Géographie politique
- Histoire d'Haïti
- Littérature Française
- Littérature Haïtienne
- Littérature Comparée

- Géographie économique
- Géographie de l'Amérique
- Géographie d'Haïti
- Histoire de l'Amérique

- Projet de sortie

Option : **Mathématiques et physiques**

Session 6

- Didactique des Mathématiques
- Didactique de la Physique
- Probabilité et Analyse Combinatoire
- Statistiques
- Mécanique et Thermodynamique
- Algèbre Linéaire

Session 7

- Logique et ensemble
- Géométrie Plane
- Optique
- Electricité et magnétisme
- Analyse Linéaire
- Calcul

Session 8

- Calcul différentiel
- Les nombres Complexes
- Géométrie Vectorielle
- Trigonométrie et suite
- Courant alternatif et Condensateur
- Projet de sortie

ANNEXE 5

LISTE DES INSTITUTIONS DE FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS DU FONDAMENTAL ET DU SECONDAIRE VISITÉES

Nom de l'Institution	Types	Localisation Département / Commune
▪ Université d'état d'Haïti, Ecole Normale Supérieure	▪ FSE publique	▪ Ouest / Port-au-Prince
▪ Université Quisqueya	▪ SEU privée	▪ Ouest / Port-au-Prince
▪ Unasmoh	▪ SEU privée	▪ Ouest / Port-au-Prince
▪ Université Episcopale d'Haïti	▪ SEU privée	▪ Ouest / Port-au-Prince
▪ CREFI de Port-au-Prince	▪ SSE Privée	▪ Ouest / Port-au-Prince
▪ CREFI de Jérémie	▪ SSE Privée	▪ Grand'Anse / Jérémie
▪ CREFI de Dame Marie	▪ SSE Privée	▪ Grand'Anse/Anse d'Hainault
▪ BEAUCOP unité de CREFI à Corail	▪ SSE Privée	▪ Grand'Anse / Corail
▪ Université Publique du Sud	▪ SEU Publique	▪ Sud / Cayes
▪ Ecole Normale du Renouveau	▪ ENI Non Publique	▪ Artibonite / Saint Marc
▪ Centre de formation pour l'école Fondamentale	▪ SEU Non Publique	▪ Ouest/Martissant
▪ CFEF de Jérémie	▪ CFEF Non Publique	▪ Grand'Anse / Jérémie
▪ Ecole Normale d'instituteurs de Gros Morne	▪ ENI Non Publique	▪ Artibonite / Gros Morne
▪ Centre de formation en Education Préscolaire et primaire (CEFEP)	▪ CFEF Non Publique	▪ Ouest / Tabarre
▪ Ecole Normale Maria Montessori	▪ ENIP Non publique	▪ Sud / Cayes
▪ Ecole Normale de jardinières d'Enfant de Carrefour	▪ ENIP Non publique	▪ Ouest / Carrefour
▪ Ecole Normale Pratique du Nord-Est	▪ ENIP Non publique	▪ Nord-Est/Ouanaminthe
▪ Ecole Normale de jardinières Maria Montessori	▪ ENIP Non publique	▪ Nord-Est/Fort Liberté

Nom de l'Institution	Types	Localisation Département / Commune
▪ Institut Pratique de formation Pédagogique	▪ ENIP Non publique	▪ Nord / Cap-Haïtien
▪ Ecole Normale d'instituteurs et de jardinières d'enfant	▪ ENIP Non publique	▪ Sud / Cayes
▪ Centre de formation et d'encadrement technique en Education Préscolaire CEFOTEP	▪ ENIP Non publique	▪ Sud / Cayes
▪ Ecole Normale de jardinières d'enfant de Jérémie	▪ ENIP Non publique	▪ Grand'Anse / Jérémie
▪ Ecole normale d'instituteurs et de jardinières d'enfants des Gonaïves	▪ ENIP Non publique	▪ Artibonite / Gonaïves
▪ Ecole Normale de l'Excellence	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Delmas
▪ Collège Mixte le Rameau	▪ ENIP Non publique	▪ Nord / Cap-Haïtien
▪ Ecole normale jardinière d'enfants La Sorbonne	▪ ENIP Non publique	▪ Nord / Cap-Haïtien
▪ Centre Professionnelle Catherine Flon du Cap-Haïtien	▪ ENIP Non publique	▪ Nord / Cap-Haïtien
▪ Ecole Normale de Fourchard	▪ ENIP Non publique	▪ Ouest / Port-au-Prince
▪ Ecole normale Lumière	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Carrefour
▪ Centre de Recherches et d'éducation continue	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Port-au-Prince
▪ Ecole Normale de Frères	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Pétion-ville
▪ Ecole Supérieure Isaac Newton	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Tabarre
▪ Ecole Le Baume de Galaad	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Carrefour
▪ Ecole Normale de Diquini	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Carrefour
▪ Le beau Métier	▪ ENI Non publique	▪ Sud / Cayes
▪ Ecole normale d'instituteurs à papaye	▪ ENI Non publique	▪ Centre / Hinche
▪ Ecole normale de Milot	▪ ENI Publique	▪ Nord / Milot

Nom de l'Institution	Types	Localisation Département / Commune
▪ Ecole Normale de Formation Continue de Carrefour	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Carrefour
▪ Ecole Normale des Cayes	▪ ENI Non publique	▪ Sud / Cayes
▪ Ecole Normale de Formation appliquée	▪ ENI Non Publique	▪ Ouest/Croix-des-Bouquets
▪ Ecole normale de Saint Marc	▪ ENI Non publique	▪ Artibonite /Saint Marc
▪ Ecole Normale Frédéric Fröbel	▪ ENI Non publique	▪ Ouest/Croix-des-Bouquets
▪ ENI de Jacmel	▪ ENI Non publique	▪ Sud-Est / Jacmel
▪ Ecole normale de l'Arcahaie	▪ ENI publique	▪ Ouest / Arcahaie
▪ Ecole Normale Saint-Pierre Clavier	▪ ENI Non publique	▪ Artibonite / Gonaïves
▪ Ecole Normale de Jérémie	▪ ENI publique	▪ Grand'Anse / Jérémie
▪ Institut Haïtien de Formation Professionnelle de l'éducation INHAFOPE	▪ ENI Non publique	▪ Ouest
▪ Ecole Normale d'instituteurs ADAF	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Delmas
▪ Ecole normale d'Alfred Binet	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Delmas
▪ ENI MEBSH	▪ ENI Non publique	▪ Sud / Cayes
▪ Ecole Normale de l'INEP	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Delmas
▪ Ecole Normale Astre	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Delmas
▪ Ecole Normale de Delmas	▪ ENI Non publique	▪ Ouest / Delmas
▪ ENI du Nord-Ouest	▪ ENI Non Publique	▪ Nord-Ouest/Jean/Rabel
▪ ENI de Marfranc	▪ ENI Publique	▪ Grand'Anse / Marfranc
▪ ENI de Ouanaminthe	▪ ENI Publique	▪ Nord-Est/ Ouanaminthe
▪ Ecole Normale de Plaine du Nord	▪ ENI Non Publique	▪ Nord / Plaine du Nord
▪ Ecole Normale Fondamentale du Cap-Haïtien	▪ ENI Non Publique	▪ Nord / Cap-Haïtien

ANNEXE 6

Les Diplômés dans les Universités

secteur d'appartenance de l'université * Nombre de diplômés pour 2005-2006 Crosstabulation

Count

		Nombre de diplômés pour 2005-200 6	Total
		86	
secteur d'appartenance de l'université	Université Publique	1	1
Total		1	1

secteur d'appartenance de l'université * Nombre de diplômés pour 2004-2005 Crosstabulation

Count

		Nombre de diplômés pour 2004-200 5	Total
		99	
secteur d'appartenance de l'université	Université Publique	1	1
Total		1	1

secteur d'appartenance de l'université * Nombre de diplômés pour 2003-2004 Crosstabulation

Count

		Nombre de diplômés pour 2003-200 4	Total
		77	
secteur d'appartenance de l'université	Université Publique	1	1
Total		1	1

**secteur d'appartenance de l'université * Nombre de diplômés pour
2002-2003 Crosstabulation**

Count

		Nombre de diplômés pour 2002-200 3	Total
		82	
secteur d'appartenance de l'université	Université Publique	1	1
Total		1	1

**secteur d'appartenance de l'université * Nombre de diplômés pour
2001-2002 Crosstabulation**

Count

		Nombre de diplômés pour 2001-200 2	Total
		85	
secteur d'appartenance de l'université	Université Publique	1	1
Total		1	1

**secteur d'appartenance de l'université * Nombre de diplômés pour
2000-2001 Crosstabulation**

Count

		Nombre de diplômés pour 2000-200 1	Total
		87	
secteur d'appartenance de l'université	Université Publique	1	1
Total		1	1

ANNEXE 7

BIBLIOGRAPHY

1. CREFI. (1998). « Programme de licence en Sciences de l'Éducation ». Document inédit.
2. MENFP. (2007). « La stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous ». Document inédit.
3. MENJS. (1999). « le Centre de Formation pour l'École Fondamentale. Document inédit.
4. MENJS - PAEH. (1998). « Guide Pratique d'Administration Scolaire, » P.6. Document inédit.
5. MEN - DFP. (2000). Plan d'Études des Écoles Normales pour l'Enseignement Fondamental. Document inédit.
6. MEN - IPN. (1988). « Curriculum des Écoles Normales. Programme Cadre 1^{ère}, 2^e et 3^e années ». Document inédit.
7. MENJS - DG. (2001). « Correspondance Administrative. Ref. B-13 : 391 ». Direction Générale du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports.
8. MENJS - DG. (2002). « Circulaire aux institutions de formation des maîtres. Ref. C-11 : 255 ».
9. UNEPH. (2006). « Programme de licence en Sciences de l'Éducation et de la Faculté des Sciences Administratives (FSED) ». Document inédit.
10. Université Indépendance d'Haïti. (2006). « Programme de licence en Sciences de l'Éducation ». Document inédit.